

25 avril au 10 mai 2015

Salle des Fêtes **MAYET** Entrée gratuite

14ème Salon International  
de la Photographie



Automne - Gilles Lespagnol

Photo Club G.Méliès Mayet

Ouvert tous les jours : de 14h30 à 18h30 - W E et fêtes : de 10 h à 12h et de 14h à 19h



© GRAPHIL LOIR • Château-du-Loir • 02 43 79 50 40



# MAYET

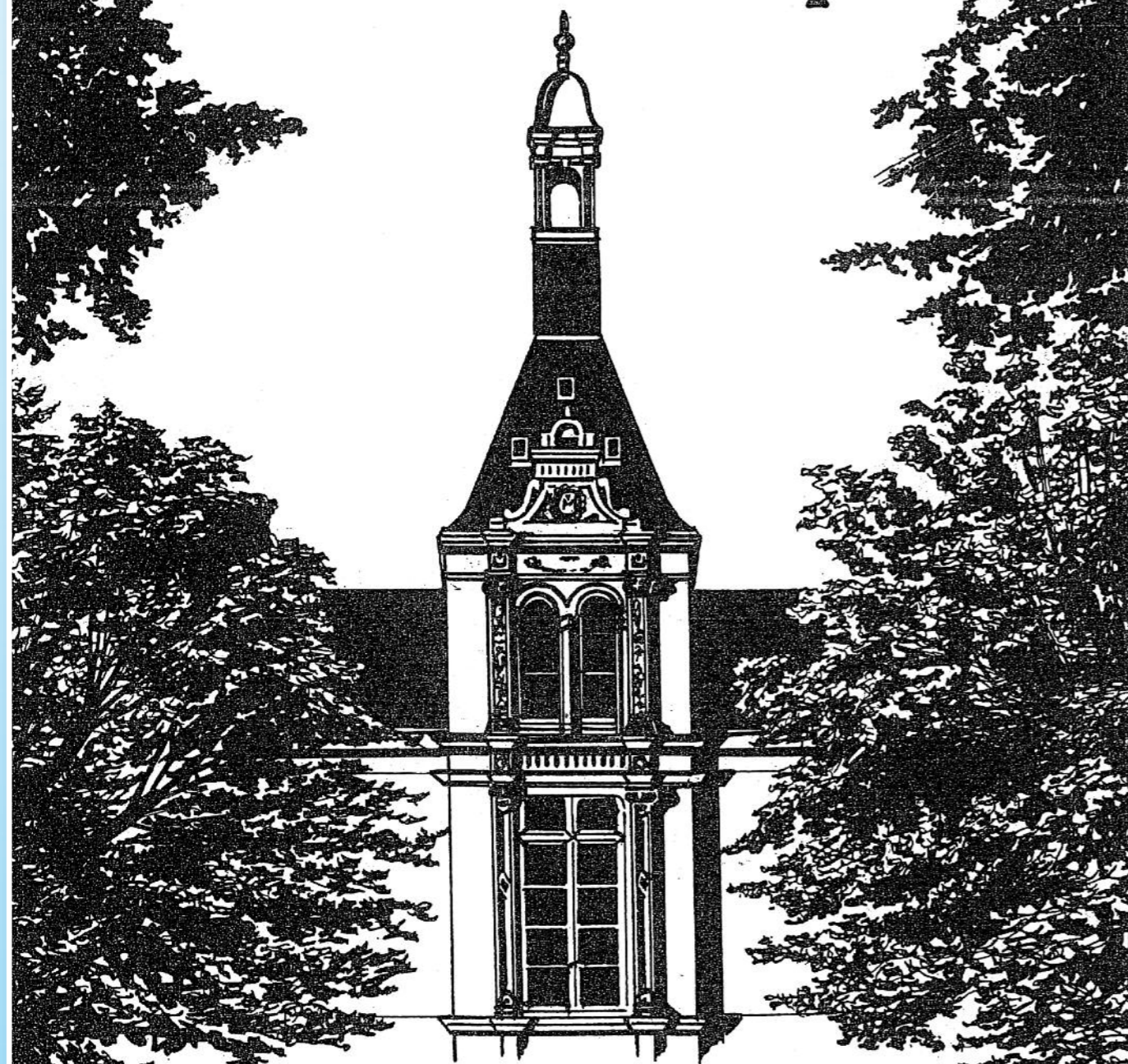
## L'ANTENNE

Le Métro



Bulletin municipal n°93 - Décembre 2014

# bulletin municipal



## L'ANTENNE DE MAYET

MAI 1983  
N° 1

### Calendrier des fêtes

#### • JANVIER 2015

Samedi	3	Tournoi foot en salle - gymnase - Vigilante Foot
Dimanche	4	Tournoi foot en salle - gymnase - Vigilante Foot
Samedi	3	Tournoi de ping pong - Château du Loir - Vigilante
et dimanche	4	Tennis de Table
Mercredi	7	Adhésion Génération Mouvement - Salle des Fêtes
Jeudi	8	MJC - Salle des Fêtes
Vendredi	9	Vœux du Maire - Salle des Fêtes
Mercredi	14	Thé Dansant - Salle des Fêtes - Génération Mouvement
Jeudi	15	MJC - Salle des Fêtes
Du vendredi	16	Concours de TAROT - Salle des Fêtes - Tarot Club
au dimanche	18	
Samedi	17	Galette - Centre Culturel - Amicale de la chasse
Mercredi	21	Galette - Salle des Fêtes - Génération Mouvement
Jeudi	22	MJC - Salle des Fêtes
Dimanche	25	Distribution de graines - Centre Culturel - Jardinier Sarthois
Dimanche	25	Tournoi ping pong - Gymnase
Mercredi	28	MJC Théâtre - Salle des Fêtes
Jeudi	29	MJC - Salle des Fêtes
Vendredi	30	Remise licences Pétanque - Salle des Fêtes
Samedi	31	Assemblée Générale - Salle des Fêtes - Jardinier Sarthois

#### • FÉVRIER 2015

Dimanche	1 <sup>er</sup>	Théâtre du Jardinier sarthois - Salle des Fêtes
Mercredi	4	Belote - Salle des Fêtes - Génération Mouvement
Jeudi	5	MJC - Salle des Fêtes
Vendredi	6	Galette - Centre Culturel - Jardinier sarthois
Samedi	6	Mimosa - Vigilante Foot
Dimanche	8	Banquet des anciens - Salle des Fêtes
Dimanche	8	Distribution graines - Centre Culturel - Jardinier Sarthois
Dimanche	15	LOTO - Salle des Fêtes - Génération Mouvement
Jeudi	19	Don du sang - Salle des fêtes
Mercredi	25	Assemblée Générale - Salle des Fêtes - Génération Mouvement
Jeudi	26	MJC - Salle des Fêtes
Vendredi	27	LOTO - Salle des Fêtes - Croix Rouge
Samedi	28	Repas dansant - Salle des Fêtes - Vigilante Tennis

#### • MARS 2015

Mercredi	4	MJC Théâtre - Salle des fêtes
Jeudi	5	MJC - Centre Culturel
Samedi	7	Repas de Chasse - Salle des Fêtes
Samedi	7	Choucroute - Salle Polyvalente de Verneil - REVEIL DE VERNEIL
Samedi	7	Carnaval des Ecoles - Rue de MAYET - Amicale Ecoles publiques
Dimanche	8	Concert - Eglise MAYET - Les Poly'sons
Mercredi	11	MJC Théâtre - Salle des Fêtes
Jeudi	12	MJC - Salles des Fêtes
Du vendredi	13	Jugement des photos - Salle des Fêtes - Club Photo
au lundi	16	
Mercredi	18	Thé dansant - Salle des Fêtes - Génération Mouvement

Jeudi	19	MJC - Salle des Fêtes
Samedi	21	Soirée des Ecoles - Salle des Fêtes - Amicale Ecoles publiques
Mercredi	25	Repas des aînés ruraux - Salle des Fêtes - Génération Mouvement
Jeudi	26	MJC - Salle des Fêtes
Samedi	28	Foire aux vins et à la gastronomie - Gymnase - Comité des Fêtes
et dimanche	29	

#### • AVRIL 2015

Mercredi	1 <sup>er</sup>	MJC Théâtre - Salle des Fêtes
Jeudi	2	MJC - Salle des Fêtes
Lundi	6	Rando des œufs de Paques - Rand'aune et Loir
Mercredi	8	Thé Dansant - Salle des Fêtes - Génération Mouvement
Jeudi	9	MJC - Salle des Fêtes
Du vendredi	10	Porte Ouverte au tennis - Stade - Vigilante Tennis
au dimanche	12	
Du mardi	14	Tournoi de tennis des jeunes - Stade - Vigilante Tennis
au dimanche	26	
Samedi	18	Journée Pêche - Etang de Sarcé - Amicale des Pompiers
Du samedi	25	Salon International de la photo - Salle des Fêtes - Club Photo Georges Méliès
au dimanche	10	
Samedi	25	Concert - Eglise - Les Poly'sons et l'harmonie

#### • MAI 2015

Vendredi	1 <sup>er</sup>	Rando Pédestre - Granville (50) - Rand'Aune et Loir
au dimanche	3	
Mercredi	6	Concours de boules - boulodrome - Génération Mouvement
Vendredi	8	Commemoration du 8 mai 1945
Mardi	12	Spectacle école Jules Ferry - Salle des Fêtes
Mercredi	13	MJC - Salle des Fêtes
Mercredi	20	MJC Théâtre - Salle des fêtes
Jeudi	21	MJC - Salle des Fêtes
Jeudi	27	MJC Théâtre - Salle des Fêtes

#### • JUIN 2015

Mercredi	3	Réception des Allemands - gymnase - Comité de Jumelage
au lundi	8	
Mercredi	3	MJC Théâtre - Salle des Fêtes
Jeudi	4	MJC - Salle des Fêtes
Dimanche	7	MJC Gala de Danse - Salle Polyvalente Aubigné Racan
Dimanche	7	Vide Grenier - Rues de MAYET - Comité des Fêtes
Mercredi	10	MJC - Salle des Fêtes
Jeudi	11	MJC - Salle des Fêtes
Dimanche	14	Rando Pédestre d'orientation - Rand'Aune et Loir
Jeudi	18	MJC - Salle des Fêtes
Samedi	20	Soirée dansante pompiers - Salle des Fêtes
Dimanche	21	Fête de la Musique
Jeudi	25	MJC - Salle des Fêtes
Vendredi	26	Kermesse Ecole Notre Dame de Bonneval
Samedi	27	Kermesse Ecole J. Ferry et St Exupéry
Dimanche	28	Guinguette - Plan d'eau Mayet - Comité des fêtes

Directeur de la publication : Jean-Paul BEAUDOUIN  
 Conception et impression : Imprimerie GRAPHI LOIR - 72500 Château-du-Loir - 02 43 79 50 40 - graphi-loir@wanadoo.fr  
 Bulletin imprimé à 1700 exemplaires  
 Martine DUFOUR remercie le comité de lecture du bulletin : J.L. et C. LELAN, D. HAMONIC, M. POMMIER, R. FOUQUERAY,  
 B. MILBERG, J.F. BOUGUEREAU  
 Photos de couverture : Photo Club Georges Méliès

## Pharmacies de garde

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE  
LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS  
Serveur vocal 0825.12.03.04

Pharmacien	Adresse	Ville	Téléphone
DUCHENE	13, rue Principale	MANSIGNÉ	02.43.46.10.46
BARDOUX	4, place Saint Martin	LAIGNÉ-EN-BELIN	02.43.42.29.59
BENOIST	44, rue Nationale	SAINT-MARS-D'OUTILLÉ	02.43.42.73.86
BOUDINEAU	30, rue du 11 novembre	PONTVALLAIN	02.43.46.31.08
DERVAL	61, rue Nationale	GUÉCÉLARD	02.43.87.11.01
LEBERT-PENLAE	Place de l'Hôtel de ville	MAYET	02.43.46.60.37
AUDIBERT	15, rue Gambetta	ECOMMOY	02.43.42.90.16
GRANET	La Massonière	MONCÉ-EN-BELIN	02.43.42.84.22
GUYOT	Centre Commercial Champion	MULSANNE	02.43.42.08.64
HATIER	Place Jean Moulin	MULSANNE	02.43.42.03.21
MARTIN	10, rue du 8 mai	TELOCHÉ	02.43.42.00.29
MESMIN	13, place du Mail	SAINT-GERVAIS-EN-BELIN	02.4342.02.27
SEVAUX	9, rue Carnot	ECOMMOY	02.43.42.12.97

## Correspondants de presse

## MAINE LIBRE

jean-francois.bouguereau-mouliere@orange.fr

## OUEST France

pascal.corbin@free.fr

## LE PETIT COURRIER

petitcourrier@publihebdos.fr

ou cplsophie.grall@orange.fr

## Cimetière

## • Les horaires d'ouverture :

## Horaire d'été

(du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre)

du Lundi au Dimanche de 8H à 20H

## Horaire d'hiver

(du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février)

du Lundi au Dimanche de 8H à 18H

## • Le tri sélectif

Nous avons mis en place différents conteneurs, pour pouvoir faciliter le ramassage des déchets du cimetière.

Par respect, ce lieu est interdit aux chiens et aux deux roues.

## Mémo Santé

## PHARMACIE

Mesdames LEBERT et PENLAE :  
Place de l'Hôtel de Ville  
02.43.46.60.37

## DENTISTE

Monsieur ROZIERES : 02.43.46.37.32  
39 Grande Rue

## KINÉSITHÉRAPEUTES

Monsieur ALLARD : 02.43.46.50.74  
Sainte Croix

Monsieur ROSSARD : 02.43.46.66.01  
Rue du 11 Novembre

## MÉDECINS

Maison Médicale : 02.72.88.26.00  
Dr MAROUN : 02.43.46.60.21  
Place de la Caille

## INFIRMIÈRES

Mme DUPONT, Mme THAMARD et  
M. LETELLIER : 02.43.79.37.34 -  
06.07.30.65.35

Mme PIVRON, Mme VAUCÉL et  
Mme ARNAUD : 02.43.46.56.92  
4, place de l'Hôtel de Ville

## OSTHÉOPATHE

Mme BOURRIGault

## PSYCHOTHÉRAPEUTE

M. HOUDART : 02.43.46.96.80  
14, rue Eugène Termeau

## PODOLOGUE

Mme ROSSARD : 02.43.46.66.01  
Rue du 11 Novembre

## AMBULANCES

Mayet ambulances : 02.43.46.06.19  
Rue Eugène Termeau

## CABINET VÉTÉRINAIRE

DEMETS Georges et COLLIER  
Catherine : 02.43.46.58.95  
6, place de l'Hôtel de Ville

N° astreinte des élus : 06 61 30 78 16

## Sommaire

Le mot du Maire 1

Informations 2-8

- Inscriptions listes électorales
- Collecte des déchets
- Le Métronome
- Pourquoi une Rue du Bonnet Rouge ?
- Label Villes et Villages fleuris
- Revue spectacle Paradis
- S.I.A.E.P.
- Infos services techniques

Culture 9-10

- Médiathèque municipale

Ecoles 11-13

- Ecole Notre-Dame de Bonneval
- Amicale laïque des Ecoles Publiques
- Association parents d'élèves du collège

Ciné-photo G. Méliès 18-22

Mayet en images 20-21

Associations 13-27

- La Tour de Mayet
- ADMR
- Scrabble Club de Mayet
- AFM - Téléthon
- Mille Clubs et Loisirs
- Familles Rurales
- MJC de Mayet
- AJEM
- Les Poly-sons de Bercé
- Comité de jumelage
- Le Jardinier Sarthois
- Sapeurs-pompiers

Associations sportives 28-34

- Vigilante Pétanque
- Rand'Aune et Loir
- Piscine municipale
- Vigilante Tennis de Table
- Vigilante Tennis
- Karaté Club
- Amicale des Pêcheurs

Les 24 Heures 35-38

Informations diverses 39-41

Décisions du Conseil municipal  
(pages jaunes)



## Le mot de Jean-Paul Beaudouin

Nous voici arrivés au terme de l'année 2014. Elle s'en va avec ses joies et ses peines pour chacun d'entre nous. Aussi, nous souhaitons toujours que la nouvelle soit meilleure.

Depuis son installation, notre nouveau conseil municipal s'implique activement au travers des différentes commissions et des manifestations communales.

Au cours de ce second semestre, nous avons inauguré la Maison de Santé intercommunale pluridisciplinaire « Michel Royer », en souvenir de son engagement et son attachement à notre canton. Le même jour, notre bâtiment de l'école de musique « Le Métronome » s'ouvrait aux voix des choristes et aux timbres des instruments de l'harmonie et des élèves de l'EIEA.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec la mise en place des nouveaux rythmes.

Les familles et enfants sont dans l'ensemble satisfaits. Je remercie tous les intervenants qui ont contribué depuis un an à ce résultat.

L'automne touche à sa fin. Les feuilles tombent, par contre notre 2<sup>ème</sup> fleur du Label Régional a résisté grâce au travail des services techniques et à la collaboration de chacun dans l'entretien de son environnement.

L'année 2015 sera marquée par la cérémonie du 30<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage avec Lichtenau du 4 au 6 juin.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes et vous adresse tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur.

Bonne année 2015,

J.-P. Beaudouin  
Maire

## INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur les listes électorales politiques jusqu'au 31 Décembre 2014 munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. En cas de changement d'adresse ou d'état civil, merci de bien vouloir le signaler en Mairie.

## INSCRIPTION EN LIGNE LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 25 Septembre 2012, vous pouvez effectuer cette démarche depuis le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)

Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.

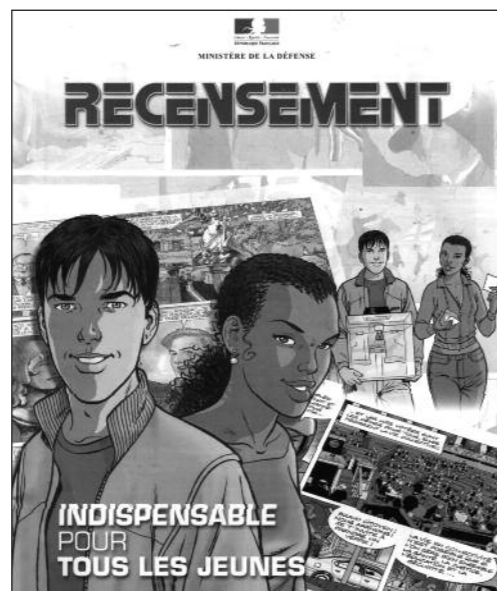
La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider.

La création est gratuite et le compte est sécurisé.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

## LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, gar-



çons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS (02.44.01.20.50 ou 20.60) mail : [csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

## TOUTE L'ACTUALITÉ SUR [www.mairie-mayet.fr](http://www.mairie-mayet.fr)

**Pensez à nous  
transmettre vos  
informations !**

## GDF SUEZ

**Urgence gaz naturel :** appeler le GRDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

**Raccordement au gaz naturel :** appeler le GRDF au 0810 224 000 (prix d'un appel local)

**Contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France Dolce vita :** 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou [www.dolcevita.gazdefrance.fr](http://www.dolcevita.gazdefrance.fr)

## LISTE DES DECES

• 24 juin 2014  
**Jeanne Louise Juliette SOUCHU**, veuve de Henri Auguste BOURGUIGNEAU - 93 ans

• 3 juillet 2014  
**François Albert Joseph BRUN**, époux de Nicole Germaine Marie LE FLOCH - 74ans

• 18 juillet 2014  
**Jean-Yves Louis RICHARD**, époux de Eliane Joëlle Jackie KERBINIBIN - 59 ans

• 20 juillet 2014  
**Jean-Pierre ETOILE**, époux de Marie-Béatrice BARBOTIN - 61 ans

• 20 juillet 2014  
**Paulette Armande Odette BAUDON**, veuve de Valentin Eugène BRUNET - 93 ans

• 26 juillet 2014  
**Joël Claude SURGET**, célibataire - 77 ans

• 31 juillet 2014  
**Ulysse Roland Albert CARREAU**, veuf de Yolande Simone MOULIN - 93 ans

• 4 août 2014  
**Gilbert Jean Pierre DROUET**, époux de Simone Yvette LETOURMY - 76 ans

• 7 août 2014  
**Pierre Bernard Emile MÉNAGER**, époux de Lucienne Germaine BARAIS - 87 ans

• 29 août 2014  
**Marie-Annick JOUSSE**, épouse de Guy Robert RÉVEILLAUX - 57 ans

• 3 septembre 2014  
**Yves Ernest LEBRETON**, époux de Madeleine Marcelle Rolande GONET - 84 ans

• 11 septembre 2014  
**Didier Gérald Denis GAUCLIN**, divorcé de Nathalie PICHON - 48 ans

• 17 septembre 2014  
**Vera KHAMOUGUINOFF**, veuve de An Song GÉ - 88 ans

• 18 septembre 2014  
**Geneviève Estelle BOUCHENOIRE**, célibataire - 86 ans

• 2 octobre 2014  
**Louis Edmond Eugène CANET**, époux de Roberte Marcelle PAPILLON - 84 ans

• 8 octobre 2014  
**Gaston Eugène SOUCHU**, veuf de Henriette Marie MARCHAL - 94 ans

• 11 octobre 2014  
**Marcel André CARTEREAU**, époux de Georgette DELAROCHE - 88 ans

• 21 octobre 2014  
**Germaine Victorine DUVAL**, veuve de Daniel MASSON - 97 ans

• 23 octobre 2014  
**Odette Alberte Andrée BROTHIER**, veuve de Maurice Alexandre HÉRILLARD - 90 ans

• 26 octobre 2014  
**Marie-Anne CADIC**, célibataire - 81 ans

• 1 novembre 2014  
**Denise Marguerite TOLMONT**, veuve de Elie Rémy BELLANGER - 92 ans

• 9 novembre 2014  
**Bernadette Gabrielle JOUGLA**, veuve de René Eugène FEFEU - 76ans

• 16 novembre 2014  
**Simone Augustine LAGNEL**, veuve de Raymond LIGER - 90 ans

## LISTE DES NAISSANCES

• 16 juin 2014  
**Ilario CREUSET**

• 30 juin 2014  
**Dastan CASTILLO**

• 31 juillet 2014  
**Lucie FREMIOT**

• 5 août 2014  
**Paul ROMANOFF**

• 25 août 2014  
**Anthony MONIOT**

• 25 août 2014  
**Eve POUPARD**

• 2 septembre 2014  
**Elsa PICHON**

• 12 septembre 2014  
**Cassie GODE**

• 26 septembre 2014  
**Keylia RENONCÉ**

• 12 octobre 2014  
**Jules GONZALES**

• 15 octobre 2014  
**Merwann CHARTIER**

• 2 novembre 2014  
**Célestin DESOEUVRE**

## LISTE DES MARIAGES

• 12 juillet 2014  
**Henri MONCELET et Liliane FEFEU**

• 19 juillet 2014  
**Damien ROMANO et Aurélie CHOPLAIN**

• 26 juillet 2014  
**Pierre OUVRARD et Hélène BAILLEUL**

• 23 août 2014  
**Mathieu PERREUX et Maëva HOUDAYER**

• 20 septembre 2014  
**Julien MENAGER et Emilie DUPUY**

• 25 octobre 2014  
**Sandy GENNETAY et Amélie MILLET**

**CHARPENTIER COUVREUR**  
**JANVIER Sébastien**  
**Neuf et restauration**  
Ramonage - Zinguerie - Traitements de couvertures  
Rue de la Faigne - 72360 MAYET  
**02 43 46 35 64**  
**06 22 83 14 82**

Impression de tous vos documents !

**GRAPHI-LOIR** Imprimerie

**Imprimerie**

professionnels & particuliers  
[www.graphi-loir.fr](http://www.graphi-loir.fr)

Affiches · Tickets · Calendriers · Flyers  
Banderoles · Panneaux

BOULOIRE / CHÂTEAU DU LOIR [graphi-loir@wanadoo.fr](mailto:graphi-loir@wanadoo.fr) **02 43 79 50 40**

Intéressons-nous à quelques personnalités qui ont marqué LE MANS en ce week-end des 14 et 15 juin.

Tout d'abord, David HALLIDAY, au centre, entouré de Philippe ALLIOT à sa gauche et Yves COURAGE à sa droite. La COURAGE n° 31 devra abandonner à la 11<sup>ème</sup> heure sur problème de transmission.



*David Halliday*

HALLIDAY, David

Après deux expériences sur PORSCHE 911, Luc ALPHAND revient avec une FERRARI bénéficiant du numéro 72 attribué à ce néo-sartheois. En compagnie de

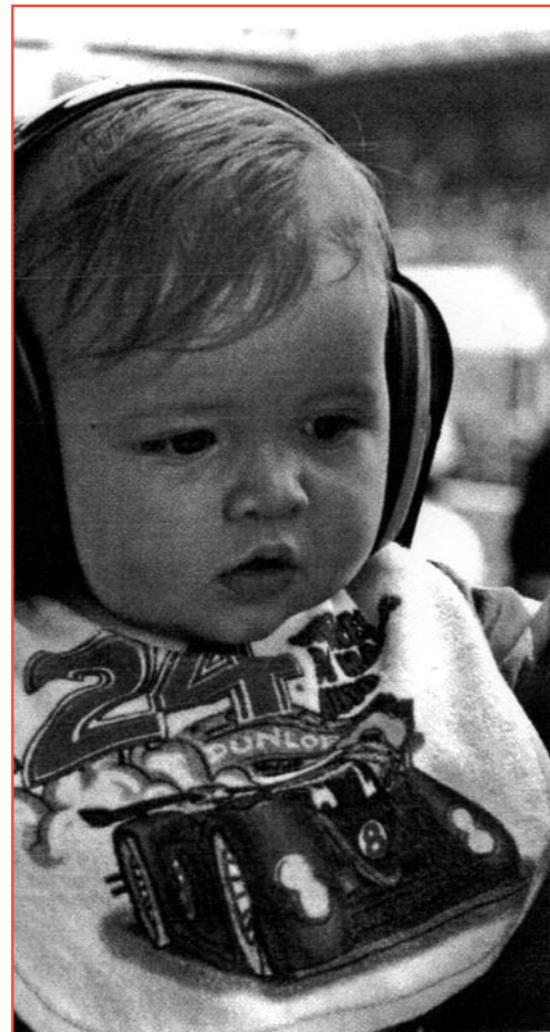


*Luc Alphand*

ALPHAND, Luc

POLICAND et DOR, le célèbre champion de ski termine à la 21<sup>ème</sup> place, au milieu de la catégorie Grand Tourisme, remportée par la FERRARI de DAVIES – ENGE et KOX.

Nous avons donc assisté au triomphe du groupe automobile VOLKSWAGEN qui a privilégié une de ses marques, BENTLEY, au détriment d'une autre, AUDI. Gageons que cette stratégie a dû sérieusement « booster » les ventes des belles anglaises des bords de la Tamise.



Pas étonnant que BENTLEY s'impose aussi facilement au MANS !

Avec des supporters aussi jeunes qu'enthousiastes l'avenir est assuré !

Michel POMMIER

## Collecte des ordures ménagères : ce qui est prévu en 2015...

Début 2014, le Syndicat du val de Loir a décidé de mettre en place un nouveau système de collecte et de facturation des ordures ménagères. Cependant, divers problèmes techniques n'ont pas permis la mise en œuvre de ce changement dans de bonnes conditions.



### 2015, année d'analyse et de décision avec pour objectif l'amélioration du service

A l'écoute de leurs administrés, les élus du Syndicat du val de Loir ont mis en place des groupes de travail pour améliorer le service rendu aux habitants.

Ce sujet est complexe car doivent être pris en compte les marchés en cours, les possibilités techniques de modification du système de collecte, le devenir des points d'apport volontaire existants et l'ensemble des coûts engendrés par de tels changements.

Compte tenu du contexte, des enjeux financiers, le comité syndical va consacrer l'année 2015 à cette démarche.

### Maintien de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2015

En raison de divers problèmes d'ordre technique et informatique notamment, le Syndicat du val de Loir ne pourra pas appliquer la redevance incitative initialement prévue en 2015.

Toutefois, les élus du Syndicat se sont engagés à suivre cette voie. De nombreux usagers ont joué le jeu en diminuant leur production de déchets et en privilégiant une consommation plus responsable. Cette attitude citoyenne doit être maintenue et sera encouragée avec la redevance incitative que le Syndicat appliquera dès que possible.

Cette redevance incitative s'inscrit dans un mouvement de progrès national auquel nous nous devons de participer, comme cela a été le cas avec le lancement de la collecte sélective sur notre syndicat en 1999.

### Evolution dans les tranches de facturation

Le comité syndical a décidé de modi-

fier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tranches de facturation. **Des tarifs distincts** de redevance d'enlèvement des ordures ménagères seront appliqués pour les foyers de 1, 2, 3, 4, 5, 6 personnes et plus.

### Nécessité de régler les problèmes rencontrés aux points d'apport volontaire

Parallèlement à la démarche d'amélioration du service en place, les élus du syndicat cherchent à mettre en place des solutions pratiques afin d'éliminer les points noirs au pied des colonnes d'apport volontaire.

Pour cela, depuis plusieurs mois, une augmentation de la fréquence de vidage (passage de 1 à 2 vidages par semaine) a été mise en œuvre sur les points d'apports volontaires les plus utilisés.

Certaines colonnes ont été déplacées à des endroits plus adaptés. Les premiers résultats sont encourageants.

D'autre part, une sanction pour dépôts sauvages a également été prévue dans plusieurs communes du territoire afin de punir les actes de malveillance.

**FITECO**

Expertise comptable - Conseil  
Audit - Commissariat aux comptes

Depuis plus de 40 ans,  
FITECO accompagne les dirigeants dans la gestion  
de leur activité et pour l'étude de leurs projets.

Votre bureau de MAYET  
Avenue du 14 Juillet - Tél. : 02 43 46 61 48  
E-mail : mayet@fiteco.com



www.fiteco.com

## Le Métronome

La Maison des Arts « Le Métronome », a été inauguré le 11 octobre 2014. La vie de ce bâtiment est chargée d'histoire qui a marqué le développement économique de Mayet.



Dans ce lieu, Julien Gourdin, né à Verneil-le-Chétif, en 1787, a installé son entreprise en 1812. Après avoir fait des études de serrurerie, il s'intéresse à la mécanique. Ses domaines d'activité seront très variés, allant de l'horlogerie à la fabrication de bijoux, en passant par les instruments de géométrie pour le cadastre. A partir des années 1827-1830, il se consacre uniquement à l'horlogerie. Il est sollicité pour remettre en état de nombreuses horloges dont celle de la cathédrale Saint Julien au Mans et il



fabrique des centaines d'autres qui ont marqué le temps aux clochers de nos villes et villages de France.

La quatrième génération d'horlogers de la famille Gourdin, expose en France et à l'étranger ce qui leur a valu de nombreuses médailles et notamment une médaille d'or à l'exposition universelle de Paris en 1900. Ernest-Sylvain Bollée, ancêtre des frères Bollée est venu en stage dans les ateliers Gourdin.

L'ère des horlogers Gourdin se terminera en 1932. Lucien Gourdin cède alors son entreprise aux établissements Lussault et Frères de Vendée.

divers rapporté par Fortuné Legeay dans son livre édité en 1851 : « Recherches historiques sur Mayet et ses environs ».

Nous sommes en 1848, une année marquée par la révolution de février. Le Roi Louis-Philippe est très mal vu et des violences éclatent en France à l'occasion d'élections. A MAYET aussi. Fortuné Legeay relate : « pendant le vote, on plantait sur la place l'arbre dit de liberté, auquel on avait pendu à l'une des branches une lanterne et le buste de Louis-Philippe

Après cette activité industrielle, notre bâtiment a connu une affectation sociale avec son acquisition en 1949, par la MSA de la Sarthe, afin d'y installer une école ménagère. Le manque d'effectifs des élèves, suite à la réorientation des formations, a entraîné la fermeture de l'établissement et la mise en vente du site.

En 2000, la commune, en recherche de locaux pour son école de musique et son harmonie municipale, acquiert l'ensemble des locaux. Aujourd'hui, son habitabilité est totalement transformée, tout en préservant son architecture extérieure originelle.

## Pourquoi une « Rue du Bonnet Rouge » ?

La plupart des rues de nos villes et villages ont des appellations faciles à déterminer : noms de personnalités locales ou des personnages célèbres, noms de lieux ou de bâtiments, etc... En revanche certaines dénominations sont loin d'être évidentes : pourquoi une « rue du bonnet rouge » à MAYET ? Les bonnets rouges ont fait parler d'eux en Bretagne, autrefois et encore récemment, pour exprimer la colère des Bretons, mais ce n'est pas une coutume locale en Sarthe. La réponse est peut-être dans un fait

qu'on était allé chercher à la justice de paix et que l'on avait coiffé d'un bonnet rouge. Après cette plantation, un citoyen que nous ne nommerons pas par respect pour le corps honorable auquel il avait appartenu, descendit à coups de fusil le buste du vieux roi ».

Si telle est l'origine du nom de la rue de Bonnet Rouge, on voit qu'il n'a rien de commun avec des Bretons, si ce n'est l'expression d'une colère populaire.

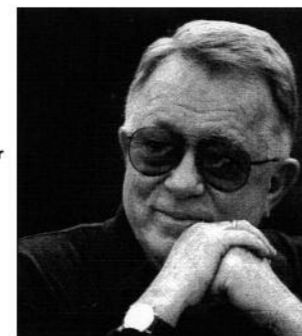
## 2003, AUDI FAIT REVIVRE BENTLEY : 73 ANS APRÈS...

73 ans après son 5<sup>ème</sup> succès au Mans en 1930, BENTLEY, avec l'aide d'AUDI, va essayer de renouer avec la victoire sur la piste mancelle.

Alors que la météo annonce du soleil pour la course, c'est sous un ciel gris et avec des parapluies déployés que se déroulent les festivités précédant le départ. Celui-ci sera donné par Don PANOZ, constructeur automobile américain, initiateur et promoteur de l'Américan LE MANS Séries et, par ailleurs, citoyen d'honneur de la ville du MANS.

### Invité d'honneur Don Panoz

Initiateur et promoteur de l'Américan Le Mans Serie, Don Panoz sera l'invité d'honneur de cette 71<sup>ème</sup> édition. Un juste hommage rendu à celui qui depuis quelques années est aussi l'organisateur du "Petit Le Mans", symbole du rapprochement sportif automobile entre la France et les Etats-Unis. Don Panoz sera la sixième personnalité américaine à avoir l'honneur de donner le départ des 24 Heures.



Signe prémonitoire, s'il en est, l'autocollant publicitaire édité par l'A.C.O, annonçait, plusieurs semaines à l'avance, la victoire de BENTLEY, même si la n° 7 de KRISTENSEN – CAPELLO et SMITH terminera avec deux tours d'avance sur la n° 8 de BRABHAM – BLUNDEL et HERBERT qui établit le record du tour en 3mn 33 secondes soit plus de 230 km/heure.

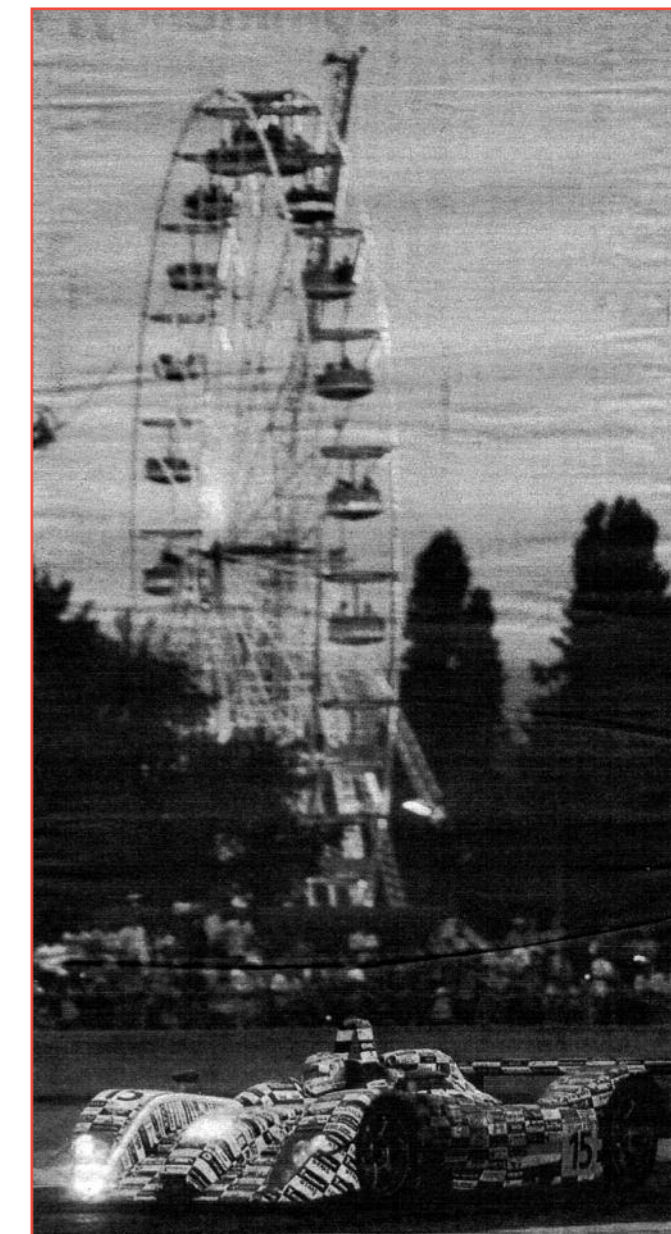
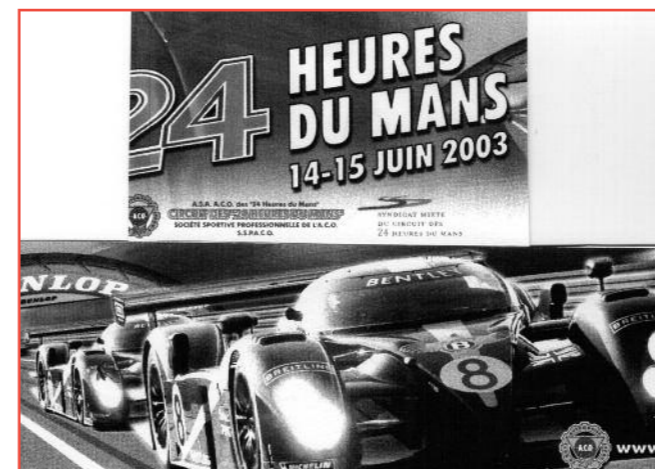
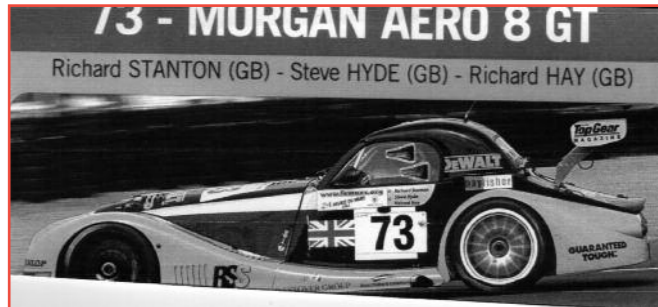


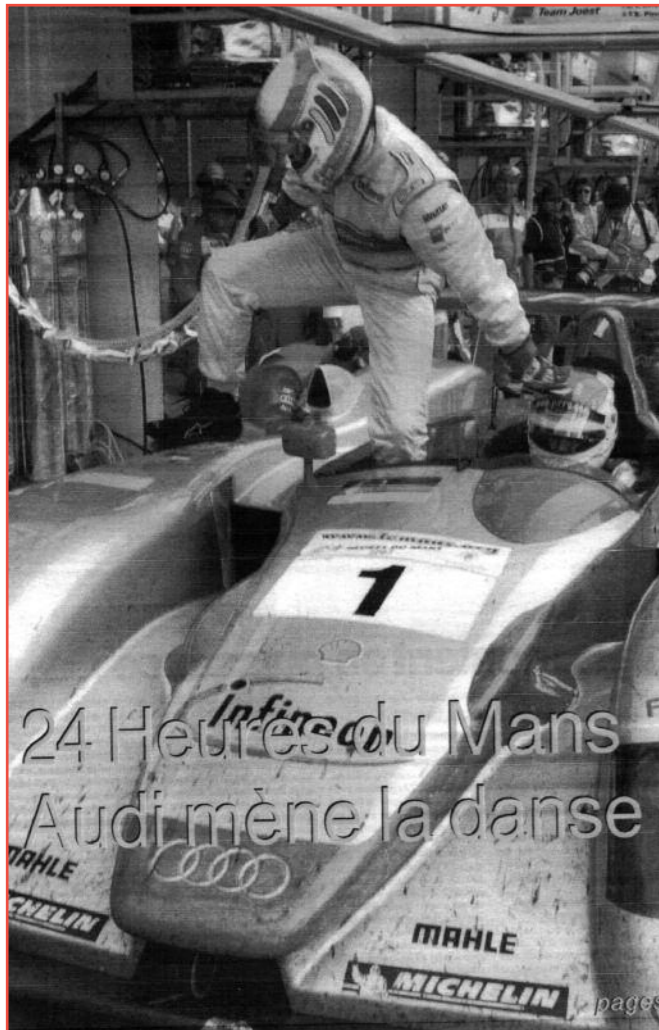
Image insolite de la DOME qui, en japonais signifie « Rêve d'enfant ».

Fort heureusement pour le spectacle, quelques engagements sympathiques laissant quelque peu rêveur, atténuent la monotonie qui gagne la course, comme cette MORGAN n° 73 qui abandonne à 5 heures de l'arrivée.



Sympa, surannée cette MORGAN dont la dernière apparition de la marque au Mans remonte à... 1962 !

Et c'est ainsi qu'AUDI va signer une démonstration encore plus impressionnante que celles de 2000 et 2001, en remportant les trois premières places devant une BENTLEY qui n'est autre qu'un dérivé d'AUDI... à la sauce anglaise.



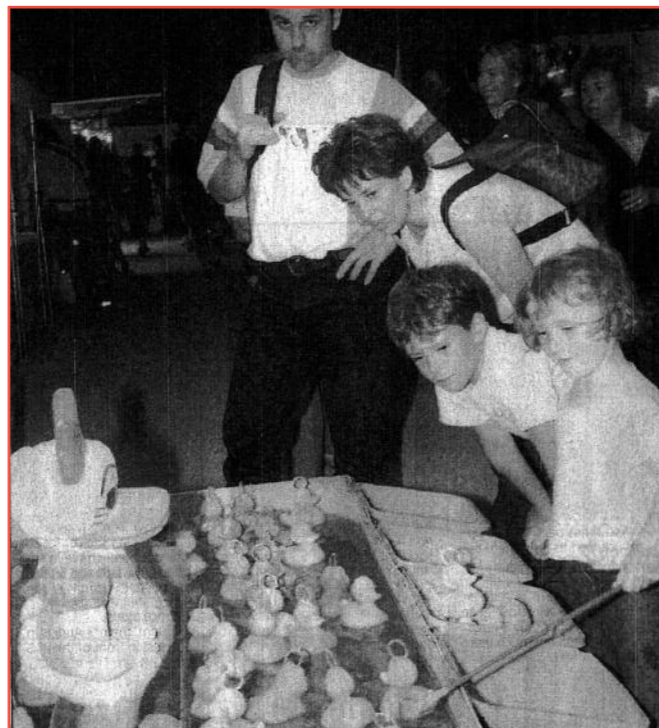
Passage de relais victorieux entre KRISTENSEN et PIRRO.

Quoi qu'il en soit, le public aura vu de belles voitures, connu quelques sorties de route et remarqué beaucoup de casses moteurs qui, au bout du compte, lui auront quelque peu ménagé les tympans !

Et puis, j'allais oublier, le plus important : LE MANS, c'est avant tout une ambiance extraordinaire, la fête et le repos réparateur comme l'illustrent les quelques clichés parus dans le journal, « le Maine Libre », du lendemain. Vivement l'année prochaine !



Pas question de jeûner 24 heures durant. Surtout quand l'ambiance s'invite au repas.



## Label Régional des Villes et Villages fleuris

La Commune a participé une fois encore au Label Régional des villes et villages fleuris 2014 afin de maintenir la deuxième fleur obtenue il y a 3 ans. Le jury régional est passé le 17 juillet dernier.

La cérémonie officielle s'est déroulée le 14 novembre dernier à Pornichet. Nous avons eu le plaisir de voir la labellisation de notre deuxième fleur maintenue.

A cette occasion, je tiens particulièrement à remercier M. Ludovic USSEL, responsable des services espaces verts et environnement ainsi que toute son équipe. Le travail collaboratif entre élus et techniciens a été salué par le jury ainsi que notre approche du « zéro phyto » depuis trois ans. Egalement soulignées, la journée éco citoyenne, la présence des chèvres sur les bassins de rétention et la formation régulière des agents.

Quelques pistes de progrès sont suggérées :

- faire évoluer le fleurissement hors-sol (suppression des jardinières),
- concrétiser les projets sur le terrain (plan de gestion différenciée, plan gestion de l'arbre)
- réduire le fleurissement hors-sol
- continuer le paillage organique obtenu par exemple par broyage de déchets de taille, (Ce paillage est beaucoup plus écologique, conserve l'humidité au pied des plantes et participe à améliorer la structure du sol),
- continuer la pédagogie envers les citoyens sur la biodiversité et la gestion des espaces publics,
- développer les plantations en pied de murs, notamment pour transformer les regards vis-à-vis des « plantes indésirables »
- favoriser le fleurissement tout au long de l'année en réduisant le fleurissement hors-sol, à budget constant.

Nous poursuivrons nos actions et efforts avec un budget maîtrisé afin de maintenir cette deuxième fleur. La commune est vaste et le travail de nos agents techniques communaux est diversifié et riche, nous les en remercions.

Nous remercions également les mayétais qui contribuent à l'embellissement de notre commune : entretien des trottoirs, des lavoirs, de la gare et concours des maisons fleuries. Chaque action menée individuellement concourt à l'embellissement de notre cadre de vie. Il ne nous reste plus qu'à poursuivre ces efforts pour le bien-être de tous.

Bien à vous,

Jean-Claude GAUTELIER,  
Adjoint au Maire  
et la Commission Espaces Verts  
et Environnement

## Revue - Spectacle : Paradis c'est d'enfer

« Avec Paradis que votre volonté soit fête ! »

On ne peut s'y tromper, c'est écrit sur la plaquette qui vient de sortir, tirée à des milliers d'exemplaires !

25 ans de rêve et de féerie sous une pluie de paillettes ! L'association Paradis n'en finit pas de vous étonner et vous invite à partager ses émotions avec le lancement de sa nouvelle Revue « Paradis c'est d'Enfer » prévue pour 9 représentations à La Chartre/Loir du 23 octobre 2015 au 8 novembre 2015.

Un cocktail de moyens techniques au service d'une mise en scène finement orchestrée : nouvelle direction chorégraphique, nouveaux concepts scénographiques, dîner-spectacle le

31 octobre, le tout dans le respect de la tradition de la Revue Cabaret Spectacle.

Les réservations sont ouvertes à partir du 2 décembre 2014.

**Mettez du music-hall sur les branches de votre sapin de Noël :** offrez des pochettes cadeau en téléphonant à notre service réservation (0782641772 ou 0963510146).

Retrouvez les acteurs de cette belle histoire passionnée : le samedi 13 décembre 2014, de 9h à 19h, au SUPER U de La Chartre-sur-le-Loir.

(vente de billets, animation).  
Nombreuses places à gagner.

**Contacts Communication Paradis**  
: 06 82 14 69 03



## Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Le château d'eau de la Brosse

Le château d'eau de « La Brosse » situé sur la commune de Lavernat distribue principalement les communes de Lavernat, Luceau, Vaas et Verneil le Chétif. Soit environ 2 400 logements.

Sa capacité de stockage d'eau est de 1 fois 1 000 m<sup>3</sup> dans le haut de la tour et 2 fois 500 m<sup>3</sup> dans les réservoirs au pied de la tour.



#### Arrivée et départ de location

C'est au propriétaire ainsi qu'au locataire de nous contacter (courrier / fax

/ mail / téléphone) pour nous indiquer le relevé de compteur, la date d'arrivée ou de départ et la nouvelle adresse du locataire.

#### Les bonnes pratiques

**En cas d'absence** de quelques jours, pensez à fermer votre arrivée d'eau grâce au robinet avant compteur et purger votre installation, cela vous permettra de vous protéger du gel et / ou des fuites.

**A votre retour**, l'eau peut être marron ou malodorante, dans ce cas, laissez couler quelques litres car l'eau a séjourné dans les canalisations. Elle retrouvera sa qualité habituelle.

#### Nouveau Comité Syndical du SIAEP

Suite aux élections du 24 avril dernier, M. Didier LEGRAND est le nouveau Président du Syndicat d'eau. Le Comité compte 22 membres titulaires dont 8 élus composent le Bureau (1 représentant par commune). Le

SIAEP gère le réseau d'eau potable de 8 communes (près de 7000 abonnés) :

- Mayet, Verneil le Chétif et Marigné Laillé (depuis 1955),
- Vaas et Lavernat (depuis 1961),
- Luceau (depuis 1966),
- Sarcé (depuis 1968),
- Aubigné Racan (depuis 2012).

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Rue Raymond Justice  
BP 50005 - 72360 MAYET  
Tél. 02 43 46 54 91  
Fax 02 43 46 54 81  
Mail : siae-mayet@wanadoo.fr

**Bureau fermé au public le lundi matin & le jeudi matin.**

#### Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi : de 14h à 16h30  
Mardi et mercredi : de 9h30 à 12h  
et de 14h à 16h30  
Vendredi : de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h

### M'L'Hair Studio

Coiffure mixte  
avec ou sans rendez-vous

**Magali et Samantha  
vous accueillent**

5 bis place de la Caille - 72340 MAYET  
**02 44 52 59 90**

Horaires : Lundi au jeudi 9h-12h / 14h-19h  
Vendredi 9h-19h / Samedi 8h30-17h



### MAÇONNERIE - CARRELAGE

Aménagement de combles  
Terrassement - Mini-Pelle  
Neuf et Restauration



Jean-Louis  
**MAUPOUSSIN**

10, avenue de la Pelouse - 72360 MAYET - Tél./Fax **02 43 46 59 07**

## Les 24 Heures du Mans

### 2002 AUDI : LA FORCE, LE MANS, LA FOULE

Pour cette 70<sup>ème</sup> EDITION, la course des 24 Heures va être filmée de long en large (parfois en travers) par le cinéaste Luc BESSON, co-scénariste du film « Michel VAILLANT » qui donnera même le départ. A défaut de réussite cinématographique le scénario promet du suspense entre... les AUDI.

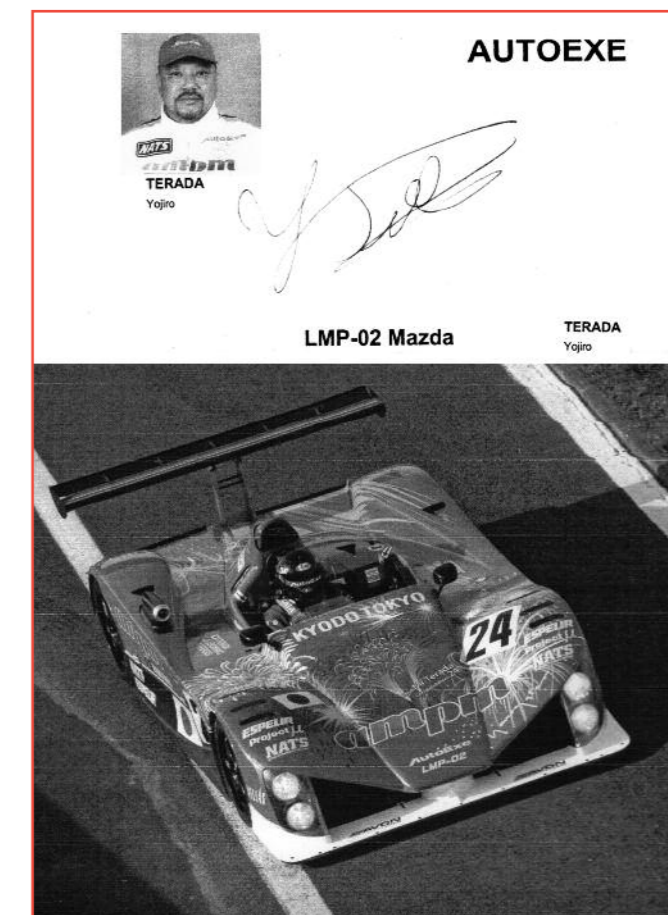
Cela n'empêche pas la foule des amateurs de l'endurance d'envahir les tribunes et abords du circuit en ce 15 JUIN où 50 voitures s'élancent sur un nouveau tracé de 13 km 650, suite à la création d'un nouveau S dans la descente après la passerelle Dunlop. Il s'agit du 12<sup>ème</sup> tracé différent utilisé depuis 1923.

A circuit nouveau, records nouveaux : Rinaldo CAPELLO sur l'AUDI n° 2, auteur de la pôle position en 3 mn 29 secondes, soit plus de 234 km/heure, prend le commandement devant les voitures sœurs.



CAPELLO et l'escadron AUDI, en tête de la course du départ à... l'arrivée.

Dans ces conditions, il est bien difficile de retenir des faits de course passionnants. Notons, tout d'abord, le premier abandon qui touche l'AUTOEXE du Japonais Yojiro TERADA sur une ex-WVR, rebaptisée AUTOEXE.



En dehors des ORECA de l'équipe de Hugues de CHAUNAC qui semblent offrir un peu de résistance, AUDI poursuit, sans partage, sa domination. La COURAGE n° 17 de BOUILLON BOURDAIS et LAGORCE parvient à se hisser dans le top 10, juste devant la CORVETTE n° 63 qui remporte la catégorie Grand Tourisme.



La COURAGE du Sarthois Sébastien BOURDAIS.



## Karaté Club Shito Ryu

Le Karaté Club Shito Ryu de Mayet a repris la saison 2014-2015, début Septembre après la trêve estivale. Cette année se présente bien puisque l'effectif de la saison précédente se maintient à bon niveau. De plus, l'arrivée de licenciées féminines confirme l'idée que le karaté est accessible à tous et l'ensemble du club leur souhaite la bienvenue.

Ses résultats sont également le fruit du travail enseigné par le Professeur et Président Christophe NOURRI qui a obtenu en début de saison dernière sa ceinture noire 3<sup>ème</sup> DAN FFKAMA.

De plus, les titres de Juge Régional en combat et Kata ainsi que celui de Juge National pour les passages de ceintures noires 1<sup>er</sup> DAN font désormais parti de son palmarès. Un grand bravo à Christophe pour son dévouement au sein du club ainsi qu'à son investissement au quotidien.

L'objectif du club pour cette saison est de présenter 3 licenciés au passage de la Ceinture Noire 1<sup>er</sup> DAN. Ces 3 karatékas, entièrement formés au sein du KCSR Mayet, pourront renforcer les 3 Ceintures Noires déjà

existantes au sein du club. Nous leur souhaitons bonne chance pour cette épreuve.

De nos jours la violence et les agressions se développent de plus en plus, et aussi dans nos campagnes. Les femmes et les enfants en sont les cibles privilégiées. La pratique régulière du karaté associée à des techniques de self-défense est un bon moyen de ne pas se retrouver désarmé face à cette situation. Ces arts martiaux associés sont dispensés dans nos cours du KCSR Mayet.

Afin de vous en rendre compte, le club offre donc une initiation aux visiteurs intéressés. De 6 à 75 ans, le karaté et self-défense à Mayet reste un sport, qui de plus est enseigné dans une atmosphère conviviale et sans préjugés et en toute sécurité.

L'ensemble des licenciés ainsi que le bureau vous souhaitent à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année 2014.

Président et professeur  
du K.C.S.R. Mayet  
Christophe NOURRI  
Tél. 02.43.46.25.14.  
Port. 06.82.35.43.35.



## Le Service Espaces Verts et Environnement

### Une période estivale qui s'achève... Prenons la route pour la saison automnale et hivernale

Un été plus ou moins humide, un changement pour le service technique... Le départ de Nicolas BIL-LAND responsable des services techniques, il nous a quitté en août dernier pour rejoindre le service des Eaux de Le Mans Métropole ; je lui souhaite réussite et épanouissement dans ce domaine professionnel. Pour lui succéder, Nicolas USSEL est arrivé le 20 octobre dernier. Souhaitons-lui bonne installation dans ses fonctions.

Une organisation du service est à prendre en compte, car une nouvelle équipe municipale a été élue. Une présentation de l'équipe et de la collectivité a eu lieu. Dans les prochains mois, de nouveaux projets, une nouvelle commission... petit à petit nous allons effectuer de nouveaux aménagements : derrière l'église, massif rue du 11 novembre, reprise des entrées d'agglomération.

2014 : nous avons eu le passage du jury fleurissement « villes et villages fleuris » le 17 juillet dernier lors duquel des échanges ont été réalisés entre élus et responsables des services techniques et espaces verts environnement. Pour l'avenir, il faut préserver et favoriser la biodiversité des espaces naturels, par exemple en pratiquant un désherbage écologique manuel ou mécanique, en paillant les massifs... Nous avons eu à cette occasion le maintien de notre deuxième fleur lors de la cérémonie officielle du 14 novembre à Pornichet.

Pour cette période estivale, dans certains massifs et bacs, nous avons travaillé sur un paillis de chanvre et



des terreaux pour limiter les arrosages et les mauvaises herbes.

Nous avons pu évoluer en temps et engendrer des économies pour 2014 car nous avons réalisé deux arrosages/semaine soit 15h de travail, selon les conditions climatiques. Sur les saisons précédentes, nous étions à 3 arrosages par semaine soit plus de 20 heures (selon les conditions climatiques).

Compte-tenu de la réglementation en vigueur, il nous faut limiter l'utilisation des produits nocifs et former nos agents sur l'utilisation des dits produits par des organismes de formations privés ou territoriaux.

Des méthodes alternatives de désherbages ont été mises en œuvre au sein de la ville et certaines n'ont pas été concluantes.

Parlons aujourd'hui de nos surfaces qui sont très étendues : espaces naturels, massifs, engazonnements, terrains sportifs, camping, cimetière... Des soucis mécaniques peuvent arriver à tout moment, des tontes répétitives (temps estimé à 5/6h par jour) usent le matériel. L'entretien du matériel se passe au sein de notre service ou avec les entreprises locales et nous travaillons selon les conditions atmosphériques. La pluie et le soleil engendrent le développement du végétal.

Le 18 novembre dernier à la salle

des fêtes, nous avons remis les récompenses des maisons fleuries, en collaboration avec M. Jean-Claude GAUTELIER, adjoint au Maire et la commission environnement.

### Récompenses des Maisons Fleuries 2014

Nous tenons à remercier :  
- ENTREPRISE PEAN, à Mayet  
- AU CŒUR D'UNE PASSION, à Mayet  
- M. Mme MILLE, 8 A HUIT à Mayet  
- DAOUST HORTICULTURE, à Allonnes  
- AGRIAL, à Vaas  
- M. BOURRILLON, à Vaas  
- LEROY MERLIN, à Mulsanne  
- JBSOLS TRANSPORTS à Ecommoy  
- LAMBERT, à Mayet  
- ESAT de Château-du-Loir

Pour leurs nombreux lots offerts à l'occasion de la cérémonie des récompenses des maisons fleuries 2014.

Deux stagiaires sont arrivés cette année au sein de notre collectivité pour y apprendre et découvrir le métier de jardinier : Maxime et Inès, tous deux scolarisés à la Maison Familiale de Mangé à Verneil le Chétif. Nous leur souhaitons une bonne année scolaire et espérons leur transmettre le meilleur de nos compétences.

Enfin, la municipalité et le service espaces verts environnement encouragent et remercient tous les mayétaises et mayétais pour leur participation active dans les actions de fleurissement, du désherbage des trottoirs et tous autres travaux portant sur l'environnement devant leur habitation. Toutes ces aides participent à l'amélioration du cadre de vie.

Ludovic USSEL,  
Responsable du service espaces verts  
et environnement

ici, une réalisation

**RCB**  
couverture  
SUCCESEUR EURL DUPRE

Charpente  
Couverture  
Zinguerie  
Étanchéité  
Isolation  
Aménagement de combles  
Ossature bois

Z.I. du vieux Moulin  
72360 MAYET  
Tél. 02 43 46 61 95

**La municipalité remercie  
tous les annonceurs  
pour leur participation  
à ce bulletin.**

**A votre tour,  
faites leur confiance !**

**Ludovic USSEL**

Responsable du service espaces  
verts et environnement

**Tristan**

En contrat d'aide

**Alexandre**

En contrat d'aide

**Maryline**

Entretien des sites

**Maxime et Inès**

Stagiaires MFR Verneil-le-Chétif

**Micheline**

Entretien du cimetière

## EURL RICHARD Thierry Automobile

Ventes et réparations toutes marques  
Neufs et occasions

**GARAGE**  
Prem'IER **1**

Ouvert du lundi au samedi midi  
8h - 12h30 / 13h30 - 19h

Garage de la Gare - 48 Grande Rue - 72360 MAYET  
Tél. 02 43 46 60 27 - Fax 02 43 46 08 04



Les Perrinières - 72360 MAYET - Tél. 02 43 46 48 70

### Le tournoi des adultes toujours en plein boom !

Ça devient une bonne habitude. Le tournoi des adultes du mois de juillet a encore connu un franc succès avec notamment des tableaux de double toujours aussi appréciés. Au total de cette édition, 164 inscriptions ! À retenir : un vainqueur masculin classé 1/6, une finale féminine très familiale entre Marine et Céline Ehrhardt (Marine l'emportant) et une dernière journée sous le soleil avec un repas du midi très convivial. Au travail !

En bonne entente, des représentants de la municipalité (Yves Hubert, Jean-Claude Gautelier, Christophe Hannier que nous remercions vivement) et du club se sont associés lors de deux journées pour une « remise en état » des courts extérieurs et du mur de frappe. Poteaux, grillages et serrures ont ainsi été réparés et renforcés. Et histoire de joindre l'utile à l'agréable, ils ont partagé un barbecue sous le soleil lors de la première de ces deux journées le jour de l'assemblée générale du club.

### L'assemblée générale et son lot habituel de récompenses !

Tenue le 27 septembre, cette assemblée fut l'occasion de réunir tous nos champions et vice-champions de Sarthe de la saison. Au total, deux titres de champions et trois de vice-champions en équipes. Plus le titre de Chloé aux individuels jeunes. Ce fut aussi l'occasion d'annoncer les grandes dates de la saison et de présenter la nouveauté : un calendrier dont la vente sera sans nul doute bien avancée au moment où vous lirez ces lignes.

### Les jeunes Mayétais bien présents dans la « hiérarchie » Sarthoise !

Nos jeunes joueurs progressent encore. Et suite à la parution des classements à l'issue de la saison 2014, ils se trouvent plutôt très bien placés par rapport à leurs homologues Sarthois.

#### Côté garçons :

- Romain Ehrhardt (15/4) N°4 des 13 ans
- Louis Langlois (15/2) N°2 ex-aequo des 18 ans

#### Côté filles :

- Coralie Bezé (30/2) N°3 ex-aequo des 13 ans
- Solène Gautier (15/3) N°2 des 15 ans
- Anna Racois (15/5) N°3 ex-aequo des 15 ans
- Marine Ehrhardt (15/1) N°1 des 16 ans
- Chloé Blossier (5/6) N°1 des 17 ans

De plus, Chloé est N°2 ex-aequo Sarthoise et Marine N°11 ex-aequo tous âges confondus sachant qu'il y a 662 joueuses classées en Sarthe !

### La Vigilante de Mayet en chiffres...

- Nombre d'équipes jeunes et adultes dans le championnat d'hiver de la saison 2015 : 10
- Nombre de classés suite à la parution d'octobre : 37
- Nombre de licenciés pour la saison 2015 : 100 dont 62 jeunes
- Pourcentage de filles parmi les jeunes : 45 % alors que la moyenne nationale est d'environ 30 %

### Calendrier à venir

- Le repas dansant avec un menu Savoyard le 28 février
- Les 3 jours du tennis de Mayet les 10, 11 et 12 avril
- Le tournoi des jeunes du 14 au 26 avril
- Un tournoi amical de double le 4 juillet
- Le tournoi des adultes du 6 au 26 juillet

### Vos contacts

- Bruno Godefroy : 06 63 80 10 01
- Emmanuel Couléard : 06 62 47 68 69
- Mail : tennis.vigilante@sfr.fr
- Le site internet du club : [www.club.fft.fr/vigilantetennismayet](http://www.club.fft.fr/vigilantetennismayet)
- La page Facebook du club : [www.facebook.com/vigilantetennismayet](http://www.facebook.com/vigilantetennismayet)



Les joyeux travailleurs de la journée du 27 septembre.



Armelle Picouleau et Tess Racois (équipe 9/10 ans) récompensées à l'AG par Adrien Lasseaux, membre du bureau.



Coralie Bezé et Cloé Charbonnier (équipe 11/12 ans) récompensées à l'AG par Emmanuel Couléard, membre du bureau.



Romain Ehrhardt et Romaric Brault (équipe 11/12 ans) récompensés à l'AG par Daisy Bouland, membre du bureau.

## Vigilante Tennis

**Des victoires, des diplômes, des bons classements, la Vigilante Tennis se porte mieux que jamais !**

### Enfin un titre aux championnats individuels jeunes !

Félicitations à Chloé Blossier, championne de Sarthe en 15/16 ans, qui décroche un titre que le club a longtemps attendu après beaucoup de finales infructueuses. Sont aussi à l'honneur : Romain Ehrhardt (12 ans), Anna Racois et Solène Gautier (14 ans) tous les trois demi-finalistes et Marine Ehrhardt (15/16 ans) quart de finaliste.

Pour donner un ordre d'idée de la difficulté de se faire une place en haut des tableaux, il faut savoir que 358 joueuses et joueurs de 12 à 18 ans ont participé à ces championnats individuels en 2014.

### Des victoires, plein de victoires !

Les tournois individuels de la saison 2014 ont été plus fructueux que jamais pour les Mayétais. Tess Racois, Solène Gautier, Marine Ehrhardt, Chloé Blossier, Céline Ehrhardt, Noa Lopez, Romaric Brault, Romain Ehrhardt, Louis Langlois et Sébastien Audibert ont cumulé ensemble 22 victoires plus 18 places de finaliste.

La palme de la meilleure « moisson » revenant à Marine avec 10 victoires et 3 places de finaliste.

### Les plus jeunes commencent à se montrer !

Le championnat de printemps, traditionnellement réservé aux compétiteurs les moins aguerris, a vu côté Mayétais quelques jeunes filles autres que celles habituellement citées tirer leur épingle du jeu. Deux équipes se sont hissées en finale : les 9/10 ans (Tess Racois – Armelle Picouleau) et les 11/12 ans (Coralie Bezé – Cloé Charbonnier). Elles se sont toutes les deux inclinées contre Beaumont-sur-Sarthe mais ont montré de belles promesses pour l'avenir.

### Deux titres par équipe cette saison !

En plus du titre de championnes de Sarthe en hiver pour les 13/14 ans filles (Solène Gautier, Anna Racois, Juliette Benoist) déjà mentionné dans le précédent bulletin, une autre équipe est montée sur la plus haute marche : les seniors féminines en hiver première division. Seniors qui sont bien peu âgées puisque l'équipe était composée de toutes nos jeunes. Citons toutes celles qui ont disputé au moins une rencontre et ont donc apporté leur pierre à l'édifice : Chloé Blossier, Marine et Céline Ehrhardt, Juliette Bles, Agathe Guyet, Solène Gautier, Anna Racois et Juliette Benoist.

Cette équipe évoluera pour la saison 2015 en pré-régionale avec pour objectif la montée en régionale 3. Ce serait une première pour le club qui a ou a déjà eu des équipes en régionale en jeunes, seniors masculine, plus de 45 ans mais jamais en seniors féminines.

### Les non compétiteurs... sont aussi récompensés !

Les derniers cours de l'école de tennis début juillet furent l'occasion de récompenser les jeunes ayant réussi divers tests de « niveau » au cours du dernier trimestre. Des insignes et diplômes leur ont ainsi été remis par Sébastien Audibert, l'éducateur du club.

### Un diplômé d'état à la Vigilante Tennis !

Un diplôme, Sébastien en a lui aussi obtenu un cette saison. Et pas des moindres, puisqu'il s'agit du Diplôme d'État de tennis (anciennement appelé Brevet d'État). C'est la première fois que le club compte un diplômé d'état dans ses rangs ! Et pour couronner le tout, cela génère l'emploi d'un habitant de Mayet, 25 heures par semaine dans une association Mayétaise !



Chloé Blossier, championne de Sarthe 15/16 ans, avec Marie-Agathe Pasquier de Coulaines la finaliste.



Les jeunes récompensés de l'école de tennis avec Sébastien Audibert.



Sébastien Audibert avec le Diplôme d'État. Un vrai de vrai !



Céline et Marine Ehrhardt au tournoi adultes.

## Médiathèque municipale « Le Maine blanc »

### La rentrée littéraire 2014

La rentrée littéraire, les remises des prix littéraires du Goncourt au Médicis sans oublier le Renaudot, le Femina... Et notre sélection de romans.

#### • La rentrée littéraire : les premiers romans à découvrir

Adrien Bosc, Frederika Amalia Finkelstein... des nouveaux auteurs à découvrir en cette rentrée littéraire 2014.

#### Adrien Bosc, Constellation – Ed. Stock, 196 p.

*Littérature française*

Une histoire tristement d'actualité. Le Constellation, nouvel avion qui fait la fierté d'Air France, s'élance pour la première fois dans les airs le 27 octobre 1949 de l'aérodrome d'Orly, à destination des Etats-Unis, avec 37 passagers à son bord. Dans la nuit, l'avion s'écrase sur la crête du mont Redondo, sur l'île de Sao Miguel, aux Açores. Aucun survivant. Parmi les victimes, figure Marcel Cerdan, champion du monde de boxe des poids moyens contre Tony Zale, puis dépossédé de son titre par Jack LaMotta. Cerdan, le « bombardier marocain », qui voulait sa revanche au Madison Square Garden, et aussi rejoindre Edith Piaf. Disparus, eux aussi, dans le crash, la violoniste Ginette Neveu, un journaliste, un importateur de dentelles, un peintre, deux bergers basques, une bobineuse de Mulhouse... En tout, quarante-huit hommes et femmes, embarqués sur « l'avion des stars ». Dans ce premier roman, Adrien Bosc revient sur chacun d'eux, reconstitue les itinéraires de vies que le hasard a fauchées. Un subtil voyage dans les brumes du passé. **Grand prix du roman de l'Académie française 2014.**

#### Frederika Amelia Finkelstein, L'oubli – L'arpenteur, 176 p

*Littérature française*

Entre essai et fiction, sur les odieuses réminiscences de la folie hitlérienne. Frederika Amalia Finkelstein, 23 ans, étudiante en philosophie signe un premier roman remarquable de distance, de maîtrise, de froideur presque, mais une froideur qui brûle l'esprit. Son héroïne, Alma Dorothea, sillonne Paris, de nuit comme de jour, du Daft Punk dans les oreilles, du Coca-Cola dans le gosier, des donuts à paillettes dans l'estomac. Quand elle cherche le sommeil, Alma ne parvient pas à chasser de son esprit les images des déportés dans les chambres à gaz. Quand elle tue le temps dans la journée, elle est paralysée par l'inexorable absence de réponses aux questions essentielles sur les raisons de l'extermination des Juifs d'Europe.

#### • La rentrée littéraire : nos premiers romans préférés

#### Olivier Adam, Peine perdue – Flammarion, 416 p

*Littérature française*

Qui a tenté d'assassiner Antoine, considéré comme l'un des futurs champions de foot français et surtout... pourquoi ? Retrouvé quasiment mort devant l'hôpital d'une station balnéaire, Antoine est entre la vie et la mort. Une description extrêmement fine de la société actuelle et de ses nombreuses désillusions...

#### Grégoire Delacourt, On ne voyait que le bonheur – Lattes, 368 p

*Littérature française*

"Une vie, et j'étais bien placé pour le savoir, vaut entre trente et quarante milles euros".

C'est sur ces paroles qu'Antoine, assureur de profession, résume la vie. Et s'il parle autant de la vie, c'est que la sienne le hante. Difficile pour lui de passer au-dessus des lourds secrets de sa vie passée...

#### Philippe Meyer, Le fils – Albin Michel, 688 p.

*Littérature anglo-saxonne*

Partir à la conquête de l'Ouest. Philippe Meyer retrace l'histoire de trois générations successives texanes : les McCullough. Entre rêve américain tant espéré et désillusions mettant à mal l'idéal américain.

#### Haruki Murakami, L'incolore Tsukuru Tazaki et ses années de pèlerinage – Belfond, 384 p

*Littérature japonaise*

Ni vraiment bon à l'école, ni vraiment doué en sport, ni vraiment porté sur les filles, Tsukuru n'a qu'une seule passion : les gares. Le jeune garçon a une bande d'amis fusionnelle qui va violemment l'éjecter du jour au lendemain... et ce, de façon inexplicable. Alors, Tsukuru Tazaki va entamer son pèlerinage. pour confronter le passé et tenter de comprendre ce qui a brisé le cercle.

#### Véronique Poulain, Les mots qu'on ne me dit pas – Stock, 144 p

*Littérature française*

Un livre plein d'amour et d'humour sur le monde des malentendants. Fille d'un couple de sourds muets, Véronique Poulain revient ici non pas sur le handicap mais plutôt sur son expérience personnelle et son envie de crier à ses parents « Je vous aime ».

#### James Salter, Et rien d'autre – Ed. de l'Olivier, 368 p

*Littérature anglo-saxonne*

Au cœur de l'Amérique d'après-guerre, James Salter retrace quarante années de la vie d'un homme, d'un brillant éditeur. De nombreuses années faites de passions tumultueuses dans la plus haute sphère de pouvoir composée de l'élite New-Yorkaise...

#### Taiye Selasi, Le ravissement des innocents – Gallimard, 384 p

*Littérature anglo-saxonne*

Kwaku, père d'une grande fratrie est

un chirurgien ghanéen renommé aux USA. Victime d'une injustice professionnelle, l'homme va fuir sa famille et la honte vient de frapper son clan. Il laisse derrière lui sa femme et tous ses enfants, bien décidés à aller de l'avant malgré la douleur et l'incompréhension...

#### • Les prix littéraires 2014

Le Prix Nobel de la littérature a été décerné à Patrick Modiano pour l'ensemble de son œuvre.

#### Prix Goncourt

**Lydie Salvayre, Pas pleurer – Seuil, 288 p**

*Littérature française*

«Pas pleurer», revient sur l'engagement de Georges Bernanos, témoin direct de la guerre civile espagnole pendant la guerre civile espagnole, ainsi que sur l'histoire de sa famille.

#### Prix Renaudot et Prix Goncourt Des Lycéens

**David Foerkinos, Charlotte – Gallimard, 224 p**

*Littérature française*

Biographie très courte qui retrace la vie de Charlotte Salomon. Artiste juive, Charlotte, 26 ans, sera déportée puis immédiatement gazée à Auschwitz pour une cruelle raison : elle est enceinte.

La jeune femme laisse derrière elle des peintures éblouissantes, encore trop peu connues du public. Un hommage touchant et prenant, un manifeste sur la condition des juifs durant la seconde guerre mondiale.

#### Prix Renaudot des lycéens

**Eric Reinhardt, L'amour et les forêts – Gallimard, 368 p**

*Littérature française*

Le narrateur, écrivain, décide, contre ses habitudes, de rencontrer une de ses lectrices. Il fait la connaissance de Bénédicte Ombredanne, une femme de 35 ans visiblement blessée par l'existence. Elle lui raconte les tourments de sa vie conjugale et le harcèlement que lui fait subir son mari, un pervers narcissique, qui l'a

amenée à développer un cancer.

#### Prix de Flore

**Aurélien Bellanger, L'aménagement du territoire – Gallimard, 480 p**

*Littérature française*

La construction d'une ligne de TGV sert de prétexte à une réflexion sur la répartition de l'espace entre les habitants d'un village oublié par l'histoire. Ces travaux vont réveiller quelque chose qui y sommeillait depuis la nuit des temps. Le village devient alors le théâtre d'une lutte acharnée entre les opposants au projet et ses promoteurs. Les intérêts, les complots et les temps s'entremêlent.

#### Prix Médicis

**Antoine Volodine, Terminus radieux – Seuil, 624 p**

*Littérature française - Science Fiction / Fantastique*

Terminus radieux se déroule dans un monde divisé en deux blocs antagonistes. Le monde est un champ de bataille halluciné où s'affrontent le camp dirigé par une poignée de nantis qui tirent les ficelles d'une économie globalisée et ultralibérale et de l'autre côté gouverné selon un système collectiviste. Une fresque sauvage et noire dans une Sibérie dévastée par les explosions nucléaires où les hommes, devenus des mutants, ne savent plus s'ils sont morts ou vivants.

#### Prix Médicis du roman étranger

**Lily Brett, Lola Bensky – La grande ourse, 272 p**

*Littérature anglo-saxonne*

Ce livre, très autobiographique, se déroule à Londres en 1967. L'héroïne, la jeune Lola Bensky, est fille de rescapés d'Auschwitz et travaille pour un magazine de rock australien. Novice dans le milieu, pas très mince, elle réalise des entretiens avec des stars montantes de la scène musicale.

#### Prix Fémina

**Yannick Lahens, Bain de lune – Sabine Wespieser, 280 p**

*Littérature française*

#### Prix Interallié

**Mathias Menegoz, Karpathia – Pol, 704 p**

*Littérature française*

#### Prix du roman FNAC

**Benjamin Wood, Le complexe d'Eden Bellwether – Zulma, 512 p**

*Littérature anglo-saxonne*

### Infos pratiques

#### Ouverture au public

Mardi : 16h à 18h  
Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h  
Jeudi : 16h à 18h  
Vendredi : 16h à 18h  
Samedi : 10h à 12h et 14h à 17h

Tél. 02 43 46 59 33  
mayet.mediatheque@orange.fr  
www.mairie-mayet.fr  
Catalogue en ligne :  
www.auneefloir.cassioweb.com

### Inscription et tarifs

L'inscription est individuelle. Une carte personnelle, indispensable pour l'emprunt de documents et pour la consultation d'internet, sera délivrée à chaque lecteur. Elle est valable un an, de date à date. Pour votre première inscription, il vous sera demandé une pièce d'identité ou un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et une autorisation parentale pour les mineurs.

Il est possible d'emprunter par carte : 4 livres, 4 livres sonores, 4 programmes, 4 revues et 2 cédéroms pour une durée d'un mois (une nouveauté par carte).

La durée de prêt peut être prolongée si les documents ne sont pas réservés.

La consultation des documents et magazines sur place est libre et gratuite.

**Tarifs** : Adultes : 4.00 €  
Jeunes moins de 18 ans et étudiants : Gratuit

La médiathèque est équipée du Wi-Fi.

## Vigilante Piscine de Mayet - Saison 2014

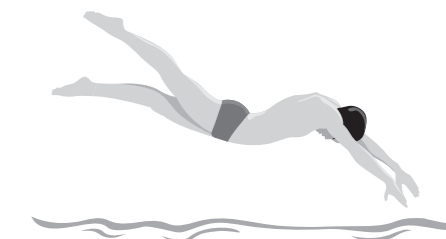
Le bilan sur le fonctionnement de la Piscine Municipale sur Juillet/Aout n'est pas bon malgré la visite du centre aéré de la CDC Aune et Loir à deux reprises, et celui d'Ecommoy à l'occasion de leur séjour au camping. Nous constatons un déficit d'entrées de 820 par rapport à l'année précédente.

Nous relevons plusieurs infractions au règlement de la part de jeunes (cigarettes à l'intérieur de la piscine, hygiène, jeux de ballon chez les voisins). Quant à notre maître-nageur et notre hôtesse d'accueil, nous sommes satisfaits de leur gestion. Les analyses de l'eau par l'ARS (agence régionale de la santé) se sont révélées correctes malgré une certaine instabilité début juillet. Les aménagements de la pataugeoire sont appréciés par les familles, l'accès est réservé aux personnes en tenue de

bain. Les douches ont répondu aux besoins des utilisateurs, un peu trop parfois pour certains jeunes qui effectuaient leur toilette complète !!! Les animations sportives du mois d'aout ne rassemblent pas beaucoup de jeunes ?

Des projets sont proposés à la Mairie et aux responsables de l'association gestionnaire :

- Installation d'une rampe d'accès côté accompagnateur, pour les familles avec poussette.
- Engazonnement d'une partie en sable jusqu'aux jeux et autour de la pataugeoire.
- Aménagement d'un local famille.
- Acquisition de quelques transats
- Installation d'un pare-filet pour répondre aux réclamations des voisins.
- Utilisation généralisée des paniers vestimentaires à l'entrée



- Meilleure communication et organisation des cours de natation le matin.
- Bonne signalisation de la piscine municipale devant les bâtiments.

Nous disposons d'une piscine chauffée agréable par son cadre et abordable en terme de tarifs. Nous tentons d'améliorer le confort, les installations, l'hygiène. Tous les visiteurs contribuent au plaisir de la baignade en respectant scrupuleusement les règles de fonctionnement. Vos suggestions seront toujours appréciées.

**Contact** : Mairie 02 43 46 60 11 ou Daniel Hamonic 06 89 93 76 05

## Amicale des pêcheurs de Mayet

En cette fin d'année un petit point sur le plan d'eau, pour 2015 sera lancé le ponton pour personne à mobilité réduite, le panneau sera refait et un abri sera en étude pour répondre à une homologation pêche et camping. Un alevinage sera fait en fin année 2014.

Pour 2015 nous maintiendrons les 3 jours truites au plan d'eau du fort des salles. La matinée du 14 juillet la journée pêche enfants, et 2 journées truites aux Chevriers à déterminer. En cette fin d'année je remercie tous les bénévoles et le bureau et aussi la mairie pour le temps qu'ils passent

pour nous donner du temps.

Je vous souhaite des bonnes fêtes de fin d'année.

*Le bureau de l'amicale*

**SARL**  
**Garage Portier**



5, place de l'Hôtel de Ville  
72360 MAYET  
**02 43 46 60 16**

**RENAULT**

**Prestations aux particuliers & professionnels**

**Débarrasse : caves - greniers**  
**Divers locaux Enlèvement Toutes ferailles**

**Travail très soigné**

**06 03 29 39 58**

**Dominique YNARD - 72360 MAYET**

## Vigilante Tennis de Table

Le club de Mayet a entamé sa saison 2014/2015 avec un effectif de 43 joueurs dont une proportion de jeunes qui réalisent des performances importantes en termes de points gagnés. Samedi 8 novembre pour la première journée de championnat jeunes, l'équipe minime s'est affirmée contre Château-du-Loir par un score de 10 à 0. Fin octobre, au terme de matchs très serrés, l'équipe 1 a remporté une victoire 11 à 7 contre le Grand Lucé.

Ces résultats confirment l'efficacité de l'entraînement technique et tactique proposé par notre éducatrice depuis trois ans.

Trois séances sont ouvertes au cours de la semaine :

- Mardi 17h30 à 18h30 : encadrée par

le salarié de l'omnisport et un joueur sous forme d'ateliers plus techniques.

- Jeudi 17h30 à 19h : séances très structurées avec Emilie notre éducatrice.

- Vendredi : 18h formule libre toutes catégories, adultes après la semaine de travail, jeunes en internat.

Le club organise ou accueille des compétitions départementales et régionales. Notez dès à présent le Tournoi sud Sarthe le samedi 3 janvier 2015 ouvert aux licenciés et aux loisirs, organisé à Château du Loir. Pour la première fois le championnat individuel benjamin/minime Région Pays de la Loire se réalisera le dimanche 25 janvier 2015 au gymnase de Mayet.



Le samedi 15 novembre nous avons accueilli les championnats de la Sarthe de ping pong vétérans. Sur 16 tables près de 70 joueurs et joueuses ont disputé de nombreuses rencontres pour une qualification en Région.

Sans engagement vous pouvez tester notre sport à tout moment, échanger quelques balles. Dans notre salle annexe du gymnase vous pouvez pratiquer le ping pong en toute décontraction dans une ambiance conviviale.

**"Viens t'éclater avec nous  
le Ping un sport pour tous"**

Contact :  
02 43 46 93 06 - 06 89 93 76 05  
Site internet du comité départemental :  
[www.pingsarthe.org](http://www.pingsarthe.org)



## Centre AQUAGYM de Mayet

AQUABIKE - BB-NAGEURS - AQUAGYM - NATATION  
AQUAPHOBIE - EAU à 32°C



02 43 44 66 81 [www.aquagym-mayet.fr](http://www.aquagym-mayet.fr)



**Sarthe Gaz/Fioul**  
Plomberie - Chauffage - Sanitaire

Vente  
Installation  
Entretien  
Dépannage

Gérant :  
**Christian HOUSSOY**

Tél./Fax 02 43 28 20 42

Ouvrier :  
**Patrick JOUSSE**

Port. 06 75 39 18 23

[sarthegaz@sfr.fr](mailto:sarthegaz@sfr.fr)

4 bis, rue Prémartine - 72000 LE MANS / 72360 MAYET

## Ecole Notre Dame de Bonneval

### Atelier cuisine

A l'occasion de la semaine du goût, les enfants de PS-MS ont participé à un atelier cuisine. Ils ont réalisé une salade de fruits au lait de coco.



Ils ont appris le nom des ingrédients et des ustensiles.

Chacun a pu couper, verser, mesurer et mélanger.



Enfin, après avoir bien travaillé, nous passons aussitôt à la dégustation.



### Inscription en maternelle

Inscriptions en maternelle : Il est possible d'inscrire son enfant en cours d'année en maternelle. Des entrées s'effectuent après les vacances de Noël et Pâques. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à m'appeler au 02 43 46 61 40. Le chef d'établissement, R. BLIN.

### Sortie scolaire 2014

Avec la classe des PS/MS, nous sommes partis au zoo de la Flèche, le Mardi 10 Juin 2014.



Le matin, les GS-CP ont assisté à un atelier pour découvrir l'environnement dans lequel vivent les animaux : leur nourriture, l'habitation, la reproduction de l'éléphant, la girafe, le chimpanzé et le lion. Pendant ce temps, les PS-MS ont participé à un atelier pour découvrir les animaux à poils, plumes



et écailles. Ensuite, nous avons pique-niqué tous ensemble. L'après midi, nous avons visité librement le parc avec des mamans. Nous avons également été spectateurs de la mise



en scène des otaries et des perroquets.

Il faisait beau, ce fut une journée très agréable !

*Les maternelles et GS/CP*



## Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Mayet

Pour l'année 2013-2014, l'Amicale est fière d'avoir participé à la vie des écoles publiques au travers des fonds récoltés qui ont financé plus de 6 300€ de projets :

**Ecole maternelle Saint-Exupéry** : plusieurs spectacles et sorties scolaires pour les enfants de Petite, Moyenne et Grande Section.

**Ecole primaire Jules Ferry** : des cours d'échecs pour les enfants de la classe de CLIS, une table de ping-pong, une journée à la Forteresse du Faucon noir de Montbazou pour les sept classes de l'école.



Une nouvelle équipe a été élue lors de son assemblée générale du 19 septembre dernier :

Présidente : Delphine Bateau ; Vice-président : Stéphane Patron ; Secrétaire : Patrice Brocard ; Secrétaire-adjointe : Karine Dupont ; Trésorière : Valerie Leclou ; Trésorière-adjointe : Susana Le Calvez.

Tous ont envie de proposer des animations qui rassembleront le plus grand nombre.

En décembre, la tombola de Noël a connu un beau succès. L'équipe s'attelle maintenant à la préparation du **carnaval des écoles publiques qui**

**aura lieu le samedi 7 mars** et rassemblera les enfants et leurs familles. Il sera animé par l'Harmonie Municipale de Mayet et la Batterie Fanfare de Verneil. Nul doute que les enfants redoubleront d'effort et d'imagination afin de préparer des costumes aussi originaux que colorés.

**Une grande soirée dansante sera organisée le samedi 21 mars à la salle des fêtes de Mayet.** Vous pouvez réserver vos places dès maintenant (coordonnées ci-dessous).

Enfin, la traditionnelle **fête des écoles** clôturera l'année en beauté le **samedi**

**27 juin** prochain. Nous vous y attendons nombreux.

Nous rappelons que l'association est ouverte à tous les parents d'élèves de l'école maternelle Saint-Exupéry ou de l'école primaire Jules Ferry souhaitant s'investir ponctuellement ou tout au long de l'année dans les animations proposées par l'Amicale.

**Contact** : 02 43 79 24 18 ou [amicale.laique.ecoles.mayet@neuf.fr](mailto:amicale.laique.ecoles.mayet@neuf.fr)

L'Amicale vous souhaite une bonne et heureuse année 2015 à vous, ainsi qu'à vos familles. A bientôt !



## Rand'Aune et Loir - Association de Randonnée Pédestre

Depuis sa création en 2009 notre association a beaucoup œuvré pour la découverte Nature et Patrimoine sur notre territoire. Nous avons balisé 292 kms de sentiers en nous référant à la charte de qualité et proposé une plaquette récapitulative de 22 circuits. Deux nouveaux parcours seront bientôt ouverts sur Vaas et Sarcé. Nous sommes très sensibilisés sur la qualité de notre environnement et chacun peut agir pour préserver ces richesses naturelles en complétant une fiche "Eco-veille" disponible en Mairie. Actuellement Rand'Aune et Loir compte 65 adhérents qui pratiquent la marche :

- Soit la marche nordique tous les dimanches matin à 9h au pylône TDF
- Soit le mercredi matin avec notre pilote Etienne qui propose des randonnées différentes chaque semaine.
- Soit des Randos à thème (champignons, œufs de Pâques, orientation...).



Sur toutes ces activités nous respectons la capacité des participants, il ne s'agit pas de forcer mais de se faire plaisir en améliorant éventuellement sa santé. L'exemple de la marche nordique bien encadrée et appliquée, est conseillé par le corps médical.

La randonnée pédestre permet la découverte de sites naturels, touristiques, et d'enrichir ses connaissances personnelles.

**Contact** :  
06 89 93 76 05 ou 06 78 11 31 11  
Mail : [hamonic.daniel@orange.fr](mailto:hamonic.daniel@orange.fr)

### PROGRAMME DES ANIMATIONS 2014 - 2015

• **Lundi 6 Avril 2015**  
Randonnée des œufs de Pâques.

• **Du 1<sup>er</sup> Mai au 3 Mai 2015**  
Randonnées pédestres sur Granville Le Mont Saint Michel.

• **Dimanche 14 juin 2015**  
Randonnée orientation - lecture de carte - boussole - Pique nique.

• **Dimanche 5 juillet 2015**  
Randonnée pédestre - Equestre - Vélo en partenariat avec l'association Equiliberté.

• **Dimanche 19 juillet 2015**  
Balade en calèche Nature et Terroir. Date prévue au calendrier communal qui sera confirmée par Sarthe Développement.

• **Samedi 1<sup>er</sup> Aout 2015**  
Randonnée pédestre du Moulin de Rotrou à Vaas.

• **Samedi 8 Aout 2015**  
A la découverte des belles demeures de l'Aune et Loir. Date prévue au calendrier communal qui sera confirmée par Sarthe Développement.

• **Samedi 12 septembre 2015**  
Forum des Associations.

• **Samedi 17 octobre 2015**  
Randonnée pédestre champignons avec notre mycologue.

• **Dimanche 6 décembre 2015**  
Randonnée pédestre au profit du Téléthon dans la commune organisatrice.



# TOUT FAIRE MATERIAUX

## Lambert matériaux

ZA Route de Pontvallain  
72360 MAYET

Tél. 02.43.46.60.61  
Fax. 02.43.46.05.57

- Gros-œuvre	- Environnement	- Charpente	- Couverture
- Bois, Panneau	- Isolation	- Carrelage	- Décoration
- Bricolage	- Sanitaire	- Menuiserie (avec ou sans pose)	

Salle d'exposition  
Carrelage Sanitaire Menuiserie Parquet

## Vigilante Pétanque Mayet

La saison 2014 s'achève. Il ne reste plus que les concours d'hiver à l'intérieur du Boulodrome, à 20h30 ou en après-midi pour les 50 ans et plus.

### Quelques résultats

Le club était inscrit dans trois Coupes : de Sarthe, de France et de district. En coupe de Sarthe Mayet s'est inclinée face à Allonnes en demi-finale. En coupe de France Mayet est parvenu pour la première fois au quatrième tour, pour s'incliner devant le club de Chatelain (Mayenne). En coupe de district la Vigilante est parvenue en demi-finale.

Une équipe composée de Chantal Allard, Nadine Bonassi et Isabelle Lavie s'est qualifiée pour le championnat de la ligue des Pays de La Loire à Champagné-Les-Marais.

La vigilante pétanque compte 63 licenciés (48 messieurs, 12 dames et 3 jeunes). Les entraînements ont lieu les mardis, les jeudis, les vendredis et les samedis après-midi ; et le vendredi soir à l'intérieur du boulodrome. Licence seniors : 32 €. Licence minime et cadets : 1 €.

### Contact

Nadine Bonassi : 02 43 46 60 30

### Petite histoire des jeux de boules

Pratiquement aussi loin que le permet-



Le boulodrome couvert permet les entraînements durant l'hiver et en cas d'intempéries, et aussi l'organisation d'une douzaine de concours pendant la période hivernale.

tent les recherches archéologiques, on trouve trace de jeux de boules dans les sociétés civilisées. Ainsi des boules ont été retrouvées dans un sarcophage d'enfant en Egypte (sépulture datant de 5200 avant Jésus-Christ). Jointe à d'autres indices cette découverte permet de penser que ce jeu était connu des pharaons. On le retrouve en Grèce sous Alexandre le Grand où l'on pratiquait le lancement de sphériques : des emplacements étaient réservés à cette discipline.

Avec les Romains l'adresse se substitue à la force : le but, de dimensions plus réduites, fait son apparition. On peut penser que ce sont eux qui ont

introduit ce jeu chez nous, notamment à Marseille (Marsilia à l'époque), avant que le jeu de boules ne se répande sur le territoire. Il devint si populaire que plusieurs souverains européens, voulurent interdire sa pratique aux hommes d'armes, au prétexte que les soldats délaissaient l'entraînement militaire.

La progression de ce jeu fut irrésistible et la diversité des règles locales a donné naissance à plusieurs disciplines : lyonnaise, raffle, boule de fort... Le jeu provençal a conquis tout le midi de la France dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et la pétanque a pris son essor à partir de 1910.

### ARTISAN MENUISIER EBENISTE

Pose menuiserie pvc, alu

Agencement de cuisines, salle de bains

Réalisation de meubles sur mesure

**Philippe GRIVEAU**

30 bis, avenue de la Pelouse - 72360 MAYET

Tél. 06 13 28 94 11 - Fax 02 43 79 21 46

### Sonia Coiffure



Ouvert du mardi au samedi  
journee continue de 8h à 19h

50, Grande Rue  
72360 MAYET

**02 43 46 60 28**

## Association des Parents d'Elèves du collège de Mayet

Les parents d'élèves du collège de Mayet se sont réunis en association afin de renforcer les échanges entre les parents, les enfants et les membres du collège.

Le bureau pour l'année 2014-2015 se compose de :

- Présidente : Mme Sonia Girollet (habitante de Vaas)
- Vice-présidente : Mme Astrid Compain (habitante de Sarcé)
- Secrétaire : Mme Susana Le Calvez (habitante de Mayet)
- Vice-secrétaire : Mme Karine Drezet (habitante de Vaas)
- Trésorière : Mme Edith Hubert (habitante de Mayet)
- Vice-trésorière : Mme Séverine Pyckaert (habitante de Mayet)

La création de l'APEM étant récente,

son objectif pour cette année est de :

- ☉ **Permettre aux enfants de se rencontrer au collège dans un autre contexte**  
⇒ Par le biais d'un échange de jouets et de livres entre collégiens.
- ☉ **Permettre aux parents de découvrir l'environnement dans lequel évolue leur enfant**  
⇒ Par le biais de soirées jeux avec les familles.
- ☉ **Pérenniser les services proposés aux familles**  
⇒ Avec la distribution des kits de fournitures scolaires.
- ☉ **Elargir l'information sur l'orientation**  
⇒ Par le biais d'interventions de parents dans les classes ou de réunions parentales.

A l'avenir, l'APEM souhaiterait déve-

opper des animations qui permettraient de financer des sorties organisées par le collège. Pour cela, elle a besoin du soutien des parents et de l'implication des enfants, sans lesquels ces manifestations n'ont aucun sens.

**Par définition, tout parent d'un élève du collège est adhérent à l'association.**

**Alors, n'hésitez pas à la rejoindre.** Toute proposition d'animation, qu'elle vienne des parents ou des élèves, est la bienvenue.  
Adresse mail : apem.mayet@acnantes.fr

Le bureau de l'APEM vous adresse tous ses vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une année pleine de joies et de réussites.

## MAYET associations

### La Tour de Mayet - Club d'échecs

#### Une championne de Sarthe à Mayet !

Les championnats de Sarthe jeunes qui se sont déroulés du 18 au 19 Octobre à Cherré, à côté de la Ferté-Bernard, ont vu une joueuse du club de Mayet devenir championne de Sarthe pupille (-12 ans). Elisa Hamon a en effet réussi à remporter une nouvelle fois le titre de championne de Sarthe dans sa catégorie, après celui de l'an dernier. Gageons qu'elle brillera également à l'échelon régional (à Fontenay-le-Comte du 7 au 10 février 2015) car elle avait fini vice-championne de Ligue l'an dernier. L'objectif sera de réussir à se qualifier au championnat de France jeunes, qui sera à Pau du 26 avril au 3 mai 2015. Trois autres joueurs de Mayet participaient au championnat de Sarthe, Suria Hamon, la sœur d'Elisa, qui finit vice-championne Benjaminne, et Alexis Chasseray



et Mathis Drezet qui n'ont pas démerité mais étaient dans un groupe difficile.

Les activités du club ont repris début Septembre avec l'Ecole d'Echecs de 17h à 19h le vendredi (à la salle du club, au 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Associations) et les équipes ont repris le rythme de croisière d'un match par mois, le dimanche après-midi. A noter qu'un stage avec un Grand-Maitre (le

plus haut niveau de reconnaissance aux échecs) sera organisé le weekend du 6 et 7 décembre à la salle du club.

Enfin le tournoi annuel du club, nommé « Jean-Paul Richet », en l'honneur du fondateur du club, aura lieu dimanche 30 Novembre toute la journée à la salle des fêtes de Mayet. Nous y attendons jusqu'à une centaine de joueurs.

## ADMR - Association locale de Mayet

Facilitez-vous la vie avec L'ADMR !

L'ADMR de MAYET vous propose toute une gamme de services à la personne : pour les familles, célibataires, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

- Ménage, repassage.
- Aide avant et après la maternité.
- Garde d'enfants.
- Aide au lever, au coucher.
- Aide à la préparation des repas.
- Accompagnement, promenade, courses.

- Téléassistance au domicile ou mobile avec géo localisation.

Nous vous accompagnons dans la réalisation d'une demande de financement CESU préfinancés acceptés - Réduction d'impôts selon loi en vigueur.

Pour plus d'information, contactez-nous :

**Association ADMR de Mayet**  
Maison des Services ADMR « Château du Loir »  
16 rue St Siméon Berneux  
72500 Château du Loir  
Tél. 02.43.46.49.38



[www.admr72.com](http://www.admr72.com)

## Scrabble Club de Mayet

Le club de Scrabble a repris ses entraînements après la pause des vacances.



Dans une ambiance conviviale, les amoureux des lettres font fonctionner leurs méninges. Ce jeu fait travailler les neurones et stimule la mémoire.

Les joueurs se retrouvent tous les mercredis de 14h à 16h à la Maison des Associations.

La saison passée, ils ont participé à de nombreux tournois, avec attribution de points Tours - Laval - Angers - Chemillé - Vichy - Cannes.



Nous souhaitons agrandir notre effectif. Les nouveaux joueurs seront les bienvenus.

Claudette LE LAN  
02.43.46.29.36

## La Charpente Couverture Traditionnelle S.a.r.l

(depuis 1975) Conseil en bâti ancien D.U.B.A.T.I.R (Diplôme Université Nantes) C.I.P. Artisan du patrimoine - AB5

- Neuf et restauration
- Ossature bois
- Zinguerie
- Ramonage
- Aménagement des combles
- Isolation écologique
- Escaliers, trémies, parquets
- Maçonnerie chaux tuffeau

**Claude FORGE**

Parc du Vieux Moulin - Route d'Ecommoy - 72360 MAYET

Tél. 02 43 46 65 65 - Mob. 06 14 39 22 49 - [www.charpente-couverture.fr](http://www.charpente-couverture.fr) - [lcct72@aol.com](mailto:lcct72@aol.com)

## L'amicale des sapeur pompiers de Mayet-Verneil-Sarcé

### La composition du bureau

- Président : HUBERT Dominique
- Vice-président : TRIFAULT Cyril
- Trésorier : FAGAULT Denis
- Trésorier adjoint : USSEL Alexandre
- Secrétaire : ELBARBRI Samir
- Membres : DESARTHE Nicolas, PATRON Stéphane

L'amicale des sapeurs-pompiers de MAYET-VERNEIL-SARCÉ compte 25 amicalistes et 26 anciens sapeurs.

### A quoi peut servir l'argent recolté pendant les manifestations ?

- A régler les divers assurances de nos sapeurs-pompiers en service commande ou hors service.
- Les cotisations à la Fédération Nationale et à l'Union Départementale.
- A l'achat des divers besoins pour nos tâches administratives.
- Pâques des enfants, mariages de sapeurs-pompiers, décès, œuvres des pupilles, sans oublier le banquet annuel offert aux sapeurs-pompiers amicalistes, jsp, époux et épouses des sapeurs-pompiers amicalistes et



aux anciens sapeurs-pompiers des 3 communes.

- Et en remerciement de l'investissement du sapeur-pompier amicaliste qui 24h/24h et 365j/365j assure la protection de vos biens.

L'amicale des sapeurs-pompiers de MAYET - VERNEIL - SARCÉ vous remercie du chaleureux accueil que vous nous réservez traditionnellement et exprime sa gratitude aux généreux donateurs.

Les amicalistes se joignent à moi pour vous souhaiter à tous de

bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

### Les dates à retenir en 2015

- **18 avril** pêche à la truite à l'étang de SARCÉ.
- **20 juin** la soirée dansante à la salle des fêtes de MAYET.
- **26 septembre** loto au gymnase de MAYET.
- **5 décembre** cérémonie de la STE BARBE au centre de secours de Mayet.

HUBERT Dominique  
06 58 09 64 80

MAISON DE SANTÉ DE MAYET

## CABINET D'OSTÉOPATHIE

**BOURRIGAUD Delphine**

Diplômée de l'Ecole de Genève (Suisse)

14, avenue Max Boyer - 72360 MAYET

Tél. 02 43 46 62 99

[delphinecab@orange.fr](mailto:delphinecab@orange.fr)



La Garenne  
72360 MAYET

Motorisation - Cartographies - Suspensions  
PISTE - OFF ROAD - QUAD - KARTING

Tél./Fax 02 43 46 78 13 - [mb-motors@sfr.fr](mailto:mb-motors@sfr.fr)  
Romain 06 46 65 12 24 - Benjamin 06 35 19 57 02

[www.mb-motors.fr](http://www.mb-motors.fr)



## Chez les jeunes sapeurs-pompiers

L'année se termine sur une note positive comme elle avait commencé, 11 jeunes sapeurs pompiers ont passé leurs examens. Dix d'entre eux ont validé leur unité de valeur de 1<sup>ère</sup> année et de ce fait suivant le cursus de formation passent automatiquement en deuxième année. Lors de notre Sainte Barbe ils se sont vus remettre leur diplôme et nouveau galon.

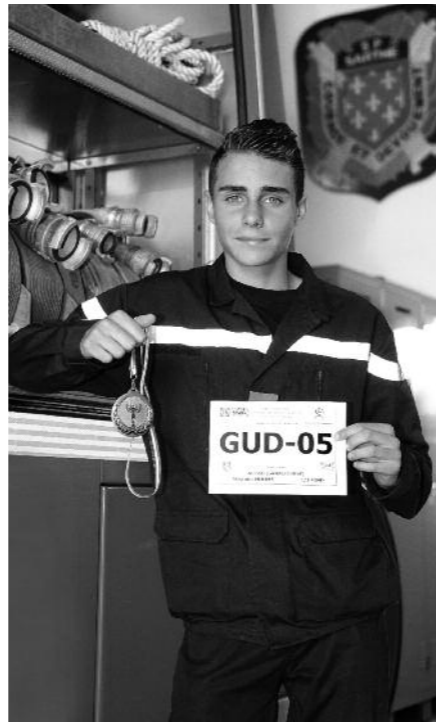
Le 6 septembre a eu lieu la rentrée, aucun changement le samedi matin. Au centre de secours cours théoriques, pratiques et le mardi soir sport au gymnase. Séance de sport où nos jeunes pratiquent gymnastique, musculation, endurance, et sports collectifs. Grâce à cet entraînement soutenu Quentin Ussel a pu

se qualifier pour les championnats de France d'endurance à Salon de Provence dans le Var. Il termine pour sa 1<sup>ère</sup> participation à la 6<sup>ème</sup> place. Une belle récompense pour le centre de secours de Mayet-Verneil, mais n'oublions pas aussi nos champions qualifiés pour les championnats régionaux, Léa Hamelin et Baptiste Froger.

Un recrutement aura lieu en septembre 2015 pour les jeunes nés entre 2001 et 2002.

Les jeunes sapeurs pompiers vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

Lieutenant Nicolas USSEL



## AFM - TELETHON, le combat des parents, la vie des enfants

6000 à 8000 maladies génétiques rares, la plupart sont graves, chroniques, invalidantes et mettent en jeu le pronostic vital dès l'enfance.

3 millions de personnes concernées et 30000 nouveaux cas par an en France.

Des maladies qui empêchent de bouger (myopathie), voir (rétinites), comprendre (X fragile), respirer (mucoviscidose), résister aux infections (déficits immunitaires).

Grace à vos dons, vous faites avancer la recherche et soutenez les malades, leurs familles au quotidien.

Pour 100€ employés par l'AFM

TELETHON en 2013 c'est :

- 81 € pour les missions sociales : recherche, essais thérapeutiques, aide aux malades, revendications
- 11.50 € : pour les frais de collecte
- 7.50 € : pour les frais de gestion

**Les manifestations qui ont eu lieu à MAYET**

**Mercredi 3 décembre** : tournoi de scrabble à la maison des associations

**Vendredi 5 décembre** :

- Tour du canton en vélo, moto, voiture accompagné des musiques de MAYET et VERNEIL LE CHETIF
- Stand kermesse tenu par l'UCIA
- Soirée dansante avec repas à la salle des fêtes

**Samedi 6 décembre** :

- course au plan d'eau (marche,

course, vélo) organiser par les employés communaux

- balade en camion (porteur de 44 t) organisée par l'entreprise VANNIER
- concours de pétanque au boulodrome organisé par la vigilante pétanque

**Dimanche 7 décembre** : randonnée pédestre et nordique organisée par RAND'AUNE ET LOIR

**« Courons, marchons, chantons, dansons, jouons, faisons un don au 3637 avec un seul objectif, vaincre la maladie pour que tous les enfants puissent retrouver une vie normale »**

Merci à tous...

## Mille Clubs et Loisirs

Le vendredi de 19 à 21 h, adultes et enfants se retrouvent pour un cours de peinture, à la maison des associations.

Ce cours est encadré par Gisèle SORNAS, toutes les semaines, hors vacances scolaires.



Inscriptions au Mille clubs d'Ecommoy (02.43.42.19.16) ou auprès du professeur.

**Tarifs** : adultes 162 € + 15 € d'adhésion, enfants 120 € + 15 € d'adhésion.

## Familles Rurales

En l'absence de Mme MAURICE, vous pouvez contacter Mme Lucie DUCHET.

**Lundi et mercredi**

9h30 à 11h30, Centre Culturel, espace lichtenau, **Mayet**  
02 43 46 32 97

**Mardi**

9h30 à 11h30, allée de l'Ancienne Gare, **Le Lude** - 02 43 45 14 71

**Jeudi**

9h30 à 11h30, 6 rue de la Gare, 1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque, **Aubigné-Racan** - 02.43.44.19.17

**Familles  
rurales**  
*Vivre mieux !*

Association Ciel

## MJC Mayet

### Gala saison 2013-2014

Samedi 24 mai 2014 s'est tenu le traditionnel gala de fin d'année de notre MJC. Entre théâtre, Modern Jazz et Zumba le public venu une fois de plus nombreux à Aubigné Racan a pu apprécier le travail des élèves de Muriel Camus et Maryse Tellier.



### Election du bureau

Suite à l'assemblée générale du 4

juillet 2014, le conseil d'administration s'est réuni le 30 septembre 2014 pour procéder à l'élection du nouveau bureau :

Président : Benoît Durac  
Vice-Présidente : Hélène Ouvrard  
Secrétaires : Christiane Cinetti, Fabienne Guyet  
Trésorières : Ghislaine Côme, Nathalie Jarrossay

Nous souhaitons la bienvenue à Hélène Renard et Clément Boucher qui ont rejoint l'équipe des bénévoles.

### Saison 2014-2015

La MJC de Mayet en quelques chiffres :

- 28 octobre 1981 création de l'association soit 33 ans d'existence
- Environ 300 adhérents
- 15 activités régulières autour de la culture et du sport
- 4 stages thématiques dans l'année
- 14 animateurs
- 20 bénévoles membres du conseil d'administration dont 6 élus au sein du bureau œuvrant au bon fonctionnement de la structure

### Cours de Yoga

C'est avec plaisir que les adeptes des cours de yoga ont retrouvé Martine au début de l'année scolaire. Il y avait des "anciens" certes mais aussi beaucoup de nouveaux qui sont venus les rejoindre. On a dû changer de salle le jeudi, celle du centre culturel ne pouvant accueillir tout le groupe! Ces cours (jeudi à 18h30 et vendredi à 14h45) semblent répondre à l'attente des Mayétais et de leurs voisins !

### Danses de salon

Nous avons pu cette année rouvrir l'activité danses de salon. Denise Schmitt propose les jeudis soir de 20h à 21h un cours niveau débutant à la salle des fêtes. Un groupe dynamique de 18 personnes se retrouvent dans une ambiance à la fois studieuse et

conviviale. Après le rock, les danseurs s'initient à la valse, puis se succéderont le cha cha et le paso doble...

A noter que si un nombre suffisant de personnes veulent pratiquer cette activité Denise est disponible pour proposer un nouveau créneau à partir de Janvier.

### Cours de Judo

Suite au départ de Henri Brichet nous avons cette année pu remettre le cours de Judo enfants le lundi soir au dojo de Mayet. Frédéric Leclair nouvel entraîneur accueille une quinzaine de jeunes à partir de 4 ans pour un cours d'initiation à cet art martial d'origine japonaise.

### Stage de fitness



### du 1<sup>er</sup> novembre 2014

Le 1 novembre 2014, dans la salle du gymnase de Mayet, 16 participants se sont retrouvés pour un stage fitness animé par Christophe Sergent. Au programme, une initiation aux pilates (gym douce), dance-party, step, renforcement musculaire, relaxation et stretching.



De 9h à 12h30, efforts, travail, rigueur, bonne humeur et convivialité ont ravi les sportifs courageux.

## Le Jardinier Sarthois

La belle saison s'avance, on finit le ramassage des récoltes d'automne et il faut bientôt penser à la protection de celles d'hiver car le froid s'approche à grands pas.

L'année 2014, chaude mais aussi très humide a perturbé quelque peu nos récoltes, si les haricots verts n'ont jamais été aussi beaux, les mauvaises herbes n'ont, non plus, jamais été aussi présentes, je passerai sous silence les récoltes des tomates en particulier. Celles qui n'étaient pas protégées de la pluie, à moins que vous ne les ayez traitées souvent à la bouillie bordelaise, ont vite attrapé la maladie.

En effet, sans noircir le tableau dès le début de mon article, on s'aperçoit que les réserves d'eau sont au plus haut et que les chapeaux sont restés au placard car l'ensoleillement a été moindre ! Malgré cette météo capricieuse les récoltes ont tout de même permis de satisfaire chacun, les jardiniers qui avaient diversifié les moments de semis en semant peu et plus souvent ont peut-être trouvé la solution ?

A l'horizon se profile déjà les fêtes de

fin d'année, mais cela nous rappelle qu'il faut préparer le début de l'année 2015.

### Ainsi donc, à noter dans vos calendriers :

- 1<sup>ère</sup> distribution de graines, Centre Culturel le Dimanche 25 janvier 2015 de 9h30 à 12h
- 2<sup>ème</sup> distribution de graines, Salle des Fêtes, Samedi 31 janvier 2015 de 14h à 15h30 suivie de notre Assemblée Générale, avec tombola gratuite uniquement pour les présents en tant qu'adhérents ou futurs adhérents, ouvert à tous.
- Après-midi « Théâtrale », Troupe Béloinoise, Salle des Fêtes, Dimanche 1 février 2014 à 14h30
- 3<sup>ème</sup> distribution et dernière de graines, Centre Culturel, Dimanche 8 février 2014 de 9h30 à 12h

### COMÉDIE BELINOISE UN SACRÉ DIMANCHE

#### Comédie en trois actes de Lionel de MESSEY

*Décor : un salon bourgeois*

**Résumé :** Yolande, écrivain de petite renommée, rencontre par hasard une amie d'enfance devenue bonne sœur et l'invite à déjeuner chez elle, mais

n'ose pas lui révéler qu'elle est mariée civilement et mère d'une jeune fille non baptisée. Ne pouvant éjecter son mari et sa fille à leur corps défendant, elle leur donne des rôles de composition qu'ils tiendront plutôt de mauvaise grâce. Comme par un fait exprès, plusieurs personnages viennent s'inviter à déjeuner ce même dimanche, ajoutant de la confusion au quiproquo général. Cette pièce en trois actes, très alertes, allie comique de situation et retournements de situation au rythme enjoué des répliques savoureuses.

La troupe de la Comédie Béloinoise sera accompagnée de : Animation D.J.M. Musique avec sa chanteuse de groupe (Sylvie).

**Réservation au : 02 43 46 52 07 ou 06 83 56 04 66 ou 06 83 41 15 64**

Tarif : 9€ 00 Adultes

Enfants moins de 10 ans 5€.

Sans réservation 10€.

Un après-midi agréable pour tous avec humour et détente.

Le bureau et les membres vous remercient de votre confiance, c'est pour nous tous bénévoles, la meilleure reconnaissance.

PLUMBERIE - CHAUFFAGE  
SANITAIRE

POSSIDONIO Gilles  
"La Prée" - route de Lavernal  
72360 MAYET  
Tél. 02 43 46 53 14  
Fax 02 43 46 63 14  
Port. 06 12 30 40 15  
possidonio01@orange.fr

canthus  optique

**Bruno Francisci**  
Opticien Diplômé

Du mardi au vendredi : 9h-12h30 / 14h30-19h

Le samedi : 9h-12h30 / 14h30-18h

8 Grande Rue - 72360 MAYET - Tél./Fax 02 43 46 45 08

## Comité de jumelage Mayet

Le comité de jumelage de Mayet vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

La ville de Mayet est jumelée avec son homologue Lichtenau située à 20km de Paderborn (Allemagne) depuis 1985.

Chaque échange a permis de tisser des liens solides.

### 2015 marquera les 30 ans d'amitiés entre nos 2 villages.

Nos amis Allemands arriveront le jeudi 4 juin, repartiront le dimanche 7 juin. Ils seront logés chez les habitants de Mayet et ses environs.

D'ores et déjà, reprenez ces dates :



• **Vendredi 5 juin :**  
20H30 collège de Mayet  
Concert gratuit avec la participation de la chorale "Les poly-sons de bercé",

l'harmonie municipale de Mayet, la musique de Lichtenau

• **Samedi 6 juin :** milieu d'après-midi, cérémonie officielle à l'espace Lichtenau  
20H30 au gymnase de Mayet, soirée repas dansant (ouverte à tous) animée par l'orchestre "ESTELLE LAROCHE".

Pour l'organisation de ce week-end anniversaire les bénévoles seront les bienvenus.

Pour de plus amples renseignements, contactez Bernard EVEILLEAU :  
Téléphone : 02 43 46 51 14

*Le président,  
Bernard EVEILLEAU*



A vos agendas : D'autres stages fitness ouverts à tous (10 euros pour les adhérents de la MJC et 12 euros pour les autres) seront proposés le samedi 21 février 2015 et le **samedi 25 avril 2015**, même lieu et mêmes horaires.

### Stage art floral enfants

Sur le thème des saisons cette année la MJC propose un nouvel atelier d'art floral animé par Christiane Cinetti. Au cours du premier stage les enfants ont réalisé une composition aux couleurs de l'automne... Déjà, on pense à la composition de Noël.



Ces 3 stages d'art floral réservés aux enfants ont lieu au centre culturel : on peut s'inscrire à 1 stage ou prendre la formule 3 stages... pour plus de renseignements consulter notre site.

Prochaines dates : samedi 13 décembre 2014 et le samedi 30 juin 2015.

### Les activités proposées par la MJC

Vous pouvez à tout moment vous inscrire aux cours que la MJC de Mayet propose :

- Danse enfants lundi, mardi ou mercredi au centre culturel
- Modern Jazz adultes mardi 20h15 à 21h15 au centre culturel
- Théâtre enfants mercredi 14h à 15h ou 15h à 16h au centre culturel
- Zumba au gymnase le lundi de 20h à 21h (cours complet) et de 21h à 22h ou le mardi de 19h15 à 20h15 (cours complet) au centre culturel
- Hobby Patchwork le jeudi après midi au centre culturel
- Tricot le mercredi de 16h à 18h au centre culturel
- Japonais le samedi de 14h30 à 15h30 ou de 15h30 à 16h30
- Art floral au centre culturel un mercredi par mois de 14h à 16h (cours complet) ou de 16h30 à 17h30 (cours complet), 1 jeudi par mois de 14h à 16h30, 1 samedi par mois de 9h30 à

12h ou de 14h à 15h30

- Yoga au Métronome le jeudi de 18h30 à 19h45 ou au centre culturel le vendredi de 14h45 à 16h.
- Qigong au centre culturel le vendredi de 9h30 à 10h45 ou de 10h45 à 12h
- Judo enfant au dojo du gymnase de 17h30 à 18h30
- Danses de salon à la salle des fêtes de 20h à 21h
- Footing le samedi matin
- Baby gym le gymnase le mercredi de 17h30 à 18h15
- Renforcement musculaire au gymnase le mercredi de 19h à 20h
- Step LIA au gymnase le mercredi de 20h à 21h

### Dates à retenir

- Dimanche 7 juin 2015 après midi: Gala de fin d'année à Aubigné Racan
- Vendredi 3 juillet 2015 : assemblée générale au centre culturel.

Pour plus d'informations sur nos activités, stages ou sorties pensez à consulter régulièrement notre site.  
Contact : mjcmayet@gmail.com  
Site Internet : www.mjc.mayet72.fr

## AJEM

### Qu'est ce que l'ajem ?

Ce sont des jeux pratiqués à cheval au trot ou au galop avec des armes : lance, épée, fléau d'arme, javelot, les armes servent à atteindre des cibles.

Spectacles effectués en 2014 : Flée, Pontvallain, Bran sur Allonnes, Parcé sur sarthe, Saint Patern Racan.

### Association de Jeux Equestres Médiévaux

Les Germeries - 72360 MAYET  
Tél. 02.43.87.46.85 - 06.80.58.72.65  
antoine.fradin.kiki@live.fr - www.ajem72.fr



## SERVICES TRANSPORTS VANNIER Michel

**LOTS - COMPLETS - EXPRESS**  
**SARTHE - PARIS / ILE DE FRANCE**

Z.I. du Guittion - 72360 MAYET  
Tél. 06 07 23 03 67 - Fax 02 43 46 33 52  
transports.vannier72@orange.fr



**Une équipe de professionnels à votre service !**

## Photo-Club Georges Méliès

Après le 13<sup>ème</sup> salon international de la photographie qui s'est achevé le 11 mai 2014, l'exposition «Mayet hier & aujourd'hui» qui y a été très appréciée, a été présentée à la médiathèque jusqu'au 27 septembre et a poursuivi son voyage à la mairie de Verneille Chétif jusqu'au 11 novembre. Les brochures éditées regroupant toutes les photos exposées ont eu beaucoup de succès. Nous les avons toutes vendues et une réédition est prévue pour mi-décembre.

Le 14 juin : les membres du club ont été présents à l'après-midi «Comédie en ville» : un DVD regroupant les photos prises lors de ce spectacle a été réalisé et donné à la médiathèque.

Le 20 juin, les membres du club ont clôturé cette saison 2013/2014 par une sortie photos au parc animalier de Pescheray qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale, pleine d'enseignement et de conseils donnés par nos membres les plus expérimentés. Certaines photos prises lors de cette sortie illustrent cet article.

### Résultats des concours

Quelques membres du club ont participé au concours régional et ont obtenu de très bons résultats :

#### • Régional monochrome :

Le club s'est classé 2<sup>ème</sup> sur 8 clubs participants.

La photo « Sylvain le sabotier » de Jean-Claude Letailleur s'est classée 7<sup>ème</sup> sur 200 .

Jean-Claude Letailleur s'est classé 2<sup>ème</sup> sur 57 auteurs.

#### • Régional couleur :

Le club s'est classé 1<sup>er</sup> sur 8 clubs participants .

André Fontenel, Pascal Legagneur et

Loïc Grignon ont eu chacun une photo bien classée (respectivement 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> sur plus de 300 photos).

Pascal Legagneur s'est classé 1<sup>er</sup> et Loïc Grignon 2<sup>ème</sup> sur 72 auteurs.

#### • National 2 noir et blanc :

Jean-Claude Letailleur a eu une photo classée 33<sup>ème</sup> sur environ 1000 photos.

#### • National 2 Couleur :

La photo « Jeannine » de Jean-Claude Letailleur a obtenu le diplôme reportage.

La nouvelle saison d'activités de notre club a redémarré avec l'arrivée de nouveaux adhérents (dont un de moins de 15 ans et des débutants en photographie).

Le club organise et adapte ses séances pour permettre à tous ses membres passionnés de photographie de se perfectionner (prises de vues, travail de l'image, tri, analyse d'images...) . Le club est un lieu de partage et d'échanges où les conseils des plus expérimentés permettent aux débutants de progresser dans leur pratique.

Les réunions ont lieu les lundis et samedis après-midi de 14h à 17h et les mercredis à 20h30.

Une section vidéo se réunit tous les 15 jours le lundi soir à 20h30.

L'assemblée générale du 26 septembre a réélu les membres du bureau :

- Président d'honneur :

Gaston Rebillard

- Présidente :

Sylviane Terpreau

- Secrétaire : Marc Blachère

- Secrétaire adjointe :

Françoise Deluard

- Trésorier : Alexis Baidarachvily  
- Trésorière adjointe: Jeannette Renard

- Membres du CA : Michel Ambrois, André Foucher, Jean-Claude Letailleur, Françoise Mézière, Yves Terpreau.

### Projets 2014/2015

• La section vidéo a présenté sa soirée courts métrages le vendredi 14 novembre à la salle des fêtes de Mayet : l'entrée au chapeau a permis de récolter des fonds reversés au profit du téléthon.

• Projet pour le club : prises de vues dans les entreprises industrielles de Mayet après accord de celles-ci.

• Le 14<sup>ème</sup> salon international de la photographie aura lieu du 25 avril au 10 mai 2015 à la salle des fêtes de Mayet (voir 4<sup>ème</sup> de couverture du présent bulletin).

**Contact au club** : 02 43 46 38 29  
georges.melies@orange.fr



## Les Poly-sons

Après une année de transition durant laquelle la municipalité de Mayet nous a autorisés à répéter le jeudi soir dans la salle du conseil municipal, la saison 2014-2015 fera date dans la vie de la chorale. Depuis début novembre nos répétitions ont repris dans leur lieu habituel... radicalement transformé. Adieu l'école de musique, vive Le Métronome !

Dès nos premières vocalises nous avons pu apprécier une acoustique soignée et l'espace offert par la grande salle du rez-de-chaussée. En quelque sorte une invite à aller encore de l'avant dans notre aventure musicale collective animée par Pascale Canouil.

Selon une tradition qui commence à prendre corps, notre première manifestation de la saison sollicite les gosiers des participants sans guère faire résonner des voix : ce fut notre déjeuner dansant du dimanche 5 octobre. Merci aux 175 convives qui en ont assuré le succès dans une ambiance chaleureuse. Le thème culinaire était cette année l'Allemagne, clin d'œil au voyage du printemps dernier dans le cadre du jumelage avec Lichtenau.

Bien différent fut le contexte recueilli et solennel qui présida la cérémonie du 11 novembre à laquelle la chorale prêta son concours aux côtés de collégiens et d'écoliers de Mayet. Mais c'est avec notre troisième sortie, celle de la Flambée de Noël, que nous entamons véritablement notre saison musicale publique, en association avec nos amis de l'Harmonie



Municipale. Ce n'est en rien réduire le concert et l'accueil toujours aussi enthousiaste que lui réserve le public mayetais que de noter le succès grandissant que rencontrent les "véritables crêpes bretonnes" proposées en cette même soirée sur le stand de notre association.

Nos prochains rendez-vous seront pour mars et avril. Chaque année notre chorale participe à un concert au profit de Rétina, association reconnue d'utilité publique qui finance la recherche médicale sur les maladies des yeux et apporte son soutien aux familles touchées par les maladies de la rétine. Pour la première fois, le dimanche 8 mars 2015 après-midi, cette manifestation se tiendra à Mayet où les Poly-Sons de Bercé s'associeront à deux autres chorales, Amusicœur d'Yvré l'Évêque / Champagné et la chorale de la JALT du Mans. Nous nous produirons ensuite, le samedi 25 avril en soirée, au concert annuel de l'Harmonie municipale.

Puis nous reviendrons en juin, d'abord le vendredi 5 dans le cadre des festivités qui célébreront les 30 années du jumelage entre Mayet et

Lichtenau, puis le dimanche 21 lors de la Fête de la Musique.

Ces rendez-vous successifs constituent un profond stimulant à nos répétitions hebdomadaires au cours desquelles nous croisons l'approfondissement d'un répertoire déjà aussi étoffé que varié et son élargissement à de nouvelles œuvres.

Comme à chaque nouvelle saison, le corps vivant qu'est la chorale connaît quelques renouvellements. Cette année il y a eu trois départs et six arrivées ou retours. Bon vent aux uns, bienvenue aux autres.

Reste qu'une consolidation en voix masculines, tout particulièrement en voix de basses, serait des plus heureuses. La difficulté à recruter des hommes, qui n'est pas propre aux Poly-sons, loin s'en faut, est de nature culturelle. Songeons à des contrées aussi diverses que le Pays de Galles, le Pays basque ou la Corse, dont les chorales masculines sont légion et souvent réputées... Et puis, il faut insister : si la connaissance « savante » de la musique que possèdent certains de nos choristes apporte une assise utile, voire indispensable, à l'ensemble du groupe elle n'est nullement exigée de chacun(e). L'oreille et la voix s'approprient et s'éduquent. Une majorité d'entre nous « avançons » à l'écoute de notre chef et de nos partenaires. Alors si vous aimez chanter, osez votre vocation et prenez plaisir à nous rejoindre...





Gicé Letailleur - Sylvain le sabotier



Lionel Tribondeau - Flou de roues



Gérard Kinon



Jean Veneau



André Foucher



Pascal Legagneur



Bernard Bonnet - En tant qu'objet dynamique



Nadine Devaux



Loïc Grignon



Sylviane Terpreau



Françoise Deluard - Balade à Bonifacio



Michel Ambrois - La vieille

# Journée du 11 Novembre 2014



## Comité des Fêtes de Mayet

La foire aux vins, les 29 et 30 mars



La brocante, le 7 juin



La Guinguette au bord de l'eau, le 29 juin



La Guinguette au bord de l'eau, le 29 juin



## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

Le seize juin deux mille quatorze à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

**Présents :** M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIÈRE, M. HUBERT, M. GAUTELIER, M. PESLERBE, M. NOURRI, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme POUPARD, Mme LECLOU, Mme GOTEFROY, Mme TAILLECOURT, M. PAPIN, M. MÉNAGER, Mme BOUCHARD, M. SENAILLE, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, M. HANNIER, Mme BAREAU

**Absents excusés et représentés :** Mme DUFOUR donne pouvoir à Mme POLISSET, M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. CHANTOISEAU

Secrétaire de séance : Mme BOUCHARD

**OBSERVATIONS CONCERNANT LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014 :**

• Mme BAREAU rappelle que M. JACOB avait demandé à intégrer la Commission des affaires scolaires et s'étonne que son nom n'ait pas été ajouté.

Avant de débiter l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à rappeler aux Membres du Conseil que le Trésor Public n'étant pas en mesure de fournir les comptes administratifs et les comptes de gestion en mars dernier, l'examen de ces documents budgétaires avait dû être reporté.

• **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 - Budget Commune de Mayet / n° 14 DE01 CM1606**

Réuni sous la présidence de M. GAUTELIER ;  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012 (a)	VIREMENT A LA SI à déduire (b)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 hors résultat 2012 (c)	RESTES A REALISER 2013 (d)	SOLDE DES RESTES A REALISER (e)	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT (f)
INVEST	-550 465,39 €		197 602,25 €	367 841,00 € 146 700,00 €	-221 141,00 €	-574 004,14 €
FONCT	978 885,18 €	750 465,39 €	512 140,05 €			740 559,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement) ;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	740 559,84 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	574 004,14 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	166 555,70 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	574 004,14 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A REPENDRE EN 2014 (LIGNE 001) - 352 863,14 €**  
(résultat N-2 + N-1)

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Votent à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

• **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 - Budget Caisse des Écoles / n° 14 DE02 CM1606**

Réuni sous la présidence de M. GAUTELIER ;  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012 (a)	VIREMENT A LA SI à déduire (b)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 hors résultat 2012 (c)	RESTES A REALISER 2013 (d)	SOLDE DES RESTES A REALISER (e)	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT (f)
INVEST	-285,68 €		205,69 €	- € 223,83 €	223,83 €	143,84 €
FONCT	40 281,46 €	285,68 €	-26 051,30 €			13 944,48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement) ;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	13 944,48 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	144,01 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 800,47 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	144,01 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A REPENDRE EN 2014 (LIGNE 001) - 79,99 €**  
(résultat N-2 + N-1)

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

**• Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 - Budget Assainissement / n° 14 DE03 CM1606**

Réuni sous la présidence de M. GAUTELIER ;  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
	(a)	à déduire (b)	hors résultat 2012 (c)	(d)	(e)	(f)
INVEST	-10 004,85 €		28 576,34 €	- €	- €	18 571,49 €
FONCT	83 756,81 €	10 370,06 €	-3 931,06 €			69 455,69 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement) ;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	69 455,69 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	69 455,69 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A REPENDRE EN 2014 (LIGNE 001) 18 571,49 €**  
(résultat N-2 + N-1)

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

**• Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 - Budget Lotissement « Le Clos de l'Aubépin » - Tranches A-B-C-D / n° 14 DE04 CM1606**

Réuni sous la présidence de M. GAUTELIER ;  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
	(a)	à déduire (b)	hors résultat 2012 (c)	(d)	(e)	(f)
INVEST	- €		- €	- €	- €	- €
FONCT	-73 696,78 €	- €	1,35 €			-73 698,13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement) ;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	73 698,13 €

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A REPENDRE EN 2014 (LIGNE 001) - €**  
(résultat N-2 + N-1)

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

**• Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 - Budget Lotissement « Le Clos de l'Aubépin » - Tranche G / n° 14 DE05 CM1606**

Réuni sous la présidence de M. GAUTELIER ;  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
	(a)	à déduire (b)	hors résultat 2012 (c)	(d)	(e)	(f)
INVEST	1 453,66 €		- €	- €	- €	1 453,66 €
FONCT	-387 274,44 €	- €	- €			-387 274,44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement) ;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

## Flambée de Noël

Samedi 13 décembre dernier, le comité des fêtes de MAYET a organisé la soirée de la flambée de Noël avec un p'tit marché artisanal (les exposants de produits régionaux ou artisanaux sont toujours les bienvenus :

## Paroisse de Mayet - Célébrations de Noël

**Veillée de Noël : mercredi 24 décembre**  
17h à Mayet  
19h à Pontvallain  
21h au Lude

**Messe de Noël : jeudi 25 décembre**  
10h30 Verneil le Chétif



L'accord du Conseil est demandé.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent le principe de cette prise en charge financière aux conditions susénoncées à l'unanimité des présents.

*M. HANNIER interroge Monsieur le Maire sur les raisons d'une prise en charge uniquement du tiers de la dépense engagée pour cette formation B.A.F.A. Monsieur le Maire lui indique que cette décision, prise en concertation avec la Communauté de Communes Aune et Loir, vise à responsabiliser l'agent, lequel doit également démontrer son engagement dans un processus de formation librement choisi.*

• **Décisions modificatives budgétaires n° 2 / n° 14 DE11 CM0809**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil, qu'afin d'ajuster les écritures comptables des Budgets Primitifs 2014, il apparaît nécessaire de passer certaines décisions modificatives comme suit :

**BUDGET « COMMUNE »**

Section de fonctionnement - Dépenses			Section de fonctionnement - Dépenses		
Crédits à augmenter			Crédits à réduire		
6067	Fournitures scolaires Ecole J. Ferry	2 000,00	65748	Subvention Ecole J. Ferry (Sorties scolaires)	-2 000,00
	TOTAL	2 000,00		TOTAL	-2 000,00

Section d'investissement - Dépenses			Section d'investissement - Dépenses		
Crédits à augmenter			Crédits à réduire		
2188-30	Vidéoprojecteurs	2 121,00	020	Dépenses imprévues	-2 351,00
2315-33	Eclairage Public	230,00	2315-18	Création voirie Rte de Sarcé	-20 000,00
2313-90	Trav. Bâtiments communaux	20 000,00			
	TOTAL	22 351,00		TOTAL	-22 351,00

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent ces décisions modificatives budgétaires à l'unanimité des présents.

*Mme BAREAU ne comprend pas la réduction des crédits de subvention destinés aux sorties scolaires de l'école Jules Ferry. Monsieur le Maire l'informe que cette décision a été prise à la demande de Mme BOUCARD, Directrice d'école.*

• **Question du droit d'expression de la minorité dans les bulletins d'informations / n° 14 DE12 CM0809**

Pour faire suite à la demande de M. CHANTOISEAU et aux différents échanges intervenus au cours des séances de Conseil Municipal des 14 avril et 16 juin derniers, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de délibérer sur la question du droit d'expression de la minorité dans les bulletins d'informations municipaux et pour cela, propose de soumettre cette question au vote à bulletins secrets.

Les Membres du Conseil, après avoir voté à bulletins secrets,

Refusent le droit d'expression de la minorité dans les bulletins d'informations à 17 voix CONTRE, 6 voix POUR.

*Alors qu'il est souvent fait allusion à l'opposition, Mme*

*BAREAU explique qu'elle préfère l'utilisation du terme « minorité » à celui d'« opposition ».*

*Suite au résultat de ce vote, M. CHANTOISEAU estime que le Conseil Municipal a fait le choix d'une censure de la minorité sur les outils de communication de la municipalité.*

• **Opposition au projet de dissolution de la brigade de gendarmerie de Mayet / n° 14 DE13 CM0809**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil de la réalisation d'une étude concernant l'implantation des unités de gendarmerie menée sur le territoire, en parallèle du projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune du Lude porté par la Communauté de Communes du Bassin Ludois.

À ce titre, il est envisagé d'adapter l'organisation territoriale de la gendarmerie avec la dissolution de la brigade de Mayet. Monsieur le Maire tient à préciser que ce projet a d'ores et déjà reçu un avis favorable du Préfet de la Sarthe.

Surpris par ce projet, Monsieur le Maire tient à réaffirmer l'intérêt pour Mayet et les communes environnantes de conserver, sur son territoire, un service de proximité investi, au-delà de ses missions classiques, d'une véritable mission sociale. Enfin, Monsieur le Maire tient également à rappeler les récents travaux réalisés sur le bâtiment de l'actuelle gendarmerie alors que celle-ci semble vouée à disparaître dans les mois à venir.

Ainsi, même si un maintien des effectifs « gendarme » est prévu avec une répartition sur les unités de Pontvallain, Aubigné-Racan et Le Lude, qui, deviendrait le siège du commandement local de la gendarmerie, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de prendre une délibération de principe sur ce point, afin de s'opposer à la dissolution de la brigade de Mayet.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, S'opposent à ce projet de fermeture à l'unanimité des présents.

• **REMARQUES ÉMISES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. CHANTOISEAU se fait le relais d'une demande de M. LORIÈRE concernant un problème de passage trop étroit au lieu-dit « Les Terrasses ». M. CHAPPELLIÈRE se charge de vérifier la nature du problème mais indique qu'un autre chemin d'accès avait, pour cette raison, été créé par M. LORIÈRE.

M. CHANTOISEAU souhaite également attirer l'attention des Membres du Conseil sur un défaut d'entretien du trottoir de la propriété qui se situe face à la Maison des Associations.

Enfin, Mme BAREAU souhaiterait connaître les bases de calcul des subventions accordées aux écoles pour le vote du prochain budget et renouvelle ses interrogations concernant le mode de calcul de celles-ci.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 45**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	387 274,44 €

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A REPRENDRE EN 2014 (LIGNE 001) 1 453,66 €**  
(résultat N-2 + N-1)

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

• **Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget Commune / n° 14 DE06 CM1606**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BEAU-DOUIN, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal Commune de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

• **Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget Caisse des Écoles / n° 14 DE07 CM1606**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BEAU-DOUIN, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Caisse des Écoles de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

• **Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget Assainissement / n° 14 DE08 CM1606**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BEAU-DOUIN, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Votent à 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

• **Approbation du compte de gestion du Receveur pour les Budgets des Lotissements « Le Clos de l'Aubépin » Tranches A-B-C-D et G / n° 14 DE09 CM1606**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BEAU-DOUIN, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des budgets des Lotissements « Le Clos de l'Aubépin » Tranches A-B-C-D et G de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Votent à 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

• **Fixation du taux des quatre taxes locales / n° 14 DE10 CM1606**

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE :**

- de voter des taux d'imposition applicables en 2014 aux quatre taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation 19,95 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 14,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,40 %
- Taxe professionnelle - Produit C.F.E. 22,10 %

- d'inscrire les recettes suivantes :

Produit fiscal **1 287 280 €** sur la ligne 7311.  
Attribution du Fonds National de la taxe professionnelle (DCRTP) **42 679 €** sur la ligne 748313.  
Etat compensation au titre de la taxe professionnelle (CET & CFE) **65 474 €** sur la ligne 74833.  
Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières **23 687 €** sur la ligne 74834.  
Etat compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation **51 872 €** sur la ligne 74835.

Le montant des recettes sera révisé en fonction des bases définitives qui seront communiquées par les services fiscaux lors de l'établissement de l'état n°1259.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Votent à 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, MM. CHANTOISEAU et HANNIER et Mme BAREAU).

*Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil qu'il a été décidé de reconduire les taux de l'année passée, pour l'exercice 2014.*

• **Projet de transfert de l'École Notre-Dame de Bonneval sur un terrain communal situé au « Clos de l'Aubépin » / n° 14 DE11 CM1606**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Fondation La Cénomane, propriétaire de l'École Notre-Dame de Bonneval au terme duquel cette dernière exprime sa volonté de se porter acquéreur d'un terrain communal d'une superficie approximative de 2 800 m<sup>2</sup>, situé au « Clos de l'Aubépin » en vue d'y transférer l'École. Ce terrain a fait l'objet d'une estimation de France Domaine en janvier 2014 et a été évalué à 20 €/m<sup>2</sup> avec une marge de négociation dans une fourchette de - 10 %. À ce titre, Monsieur le Maire propose de retenir un prix de vente de 18 €/m<sup>2</sup>.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que ce projet d'implantation est conditionné par l'accueil des élèves sur le site du restaurant scolaire Bouttevin-Boullay, ce qui nécessitera une remise à plat du fonctionnement de celui-ci.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur différents points inhérents à ce projet de transfert. Pour cela, il propose de scinder le vote.

Concernant le principe d'une vente d'un terrain communal d'une emprise approximative de 2 800 m<sup>2</sup> situé au « Clos de l'Aubépin »,  
Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Approuvent ce principe à 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS et Mme BAREAU).

Concernant le prix de vente proposé à 18 €  
Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Approuvent ce prix à 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. ROUSSEAU).

*Après avoir donné lecture du courrier de La Cénomane, Monsieur le Maire rappelle que l'emprise de terrain nécessaire à l'implantation de l'école serait approximativement de 2 800 m<sup>2</sup> comprenant la réalisation de quatre classes permettant l'ac-*

pose de fixer le montant de cette participation financière à 392 € par enfant, sachant que cette participation est indexée sur le montant des charges de fonctionnement et révisable chaque année.

L'accord du Conseil est demandé.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Approuvent le montant de cette participation financière à l'unanimité des présents.

*Mme POLISSET, Adjointe en charge des affaires scolaires explique que cette participation concerne 10 des 11 enfants inscrits en CLIS.*

• **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel / n° 14 DE07 CM0809**

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil que, conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Monsieur le Maire précise que le montant de cette redevance doit être fixé par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

$$\text{RODP} = (0,035 \text{ €} \times \text{L}) + 100 \text{ €}$$

où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal.

Sachant que le linéaire de canalisations de gaz naturel sises en domaine public communal est estimé par GrDF à 11 740 m, le plafond de la redevance due au titre de l'année 2014 se monterait à 588 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le montant de cette redevance.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Approuvent le montant de cette redevance à l'unanimité des présents.

• **Restauration scolaire**  
**Approbation du règlement Cantine pour l'année scolaire 2014-2015 / n° 14 DE08 CM0809**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil le projet de règlement Cantine pour l'année scolaire 2014-2015.

L'accord du Conseil est demandé.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Approuvent à l'unanimité des présents le projet de règlement annexé à la présente délibération.

*Sur ce point, Mme POLISSET rappelle aux Membres du Conseil que depuis la fin du mois d'août, Mme PAPILLON est rempla-*

*cée à la tête du restaurant scolaire Bouttevin-Boullay par M. ZOUGGAR. Elle explique également que celui-ci est en charge des achats et du portage des repas vers les cantines Marie Curie et Notre Dame de Bonneval. Souhaitant un éveil au goût des enfants, M. ZOUGGAR favorise la « fabrication maison » et le retour au travail de produits frais.*

*Toutefois, comme chaque début d'année scolaire, Mme POLISSET tient également à rappeler qu'aucun régime alimentaire de type médical ou religieux ne sera proposé aux enfants, s'en tenant ainsi au principe de laïcité.*

• **Personnel communal**  
**Modification du tableau des effectifs du Personnel communal / n° 14 DE09 CM0809**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil pour approbation, le tableau d'ouvertures et de fermetures de postes concernant les effectifs communaux :

- **le tableau d'ouverture de poste des effectifs ci-dessous** :  
Adjoint technique principal de 2ème classe ⇒ 1 Poste

- **le tableau de fermeture de poste des effectifs ci-dessous** :  
Technicien principal 2ème classe ⇒ 1 Poste

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,  
Approuvent cette modification du tableau des effectifs à l'unanimité des présents.

*Monsieur le Maire précise aux Membres du Conseil que la fermeture de poste concerne M. Nicolas BILLAND lequel a demandé sa mutation vers Le Mans Métropole, alors que l'ouverture de poste concerne M. Nicolas USSEL, remplaçant de ce dernier. Il indique que la prise de fonction de M. USSEL doit avoir lieu le 20 octobre prochain et qu'en attendant, l'intérim est assuré par M. Ludovic USSEL.*

• **Personnel communal**  
**Prise en charge financière du tiers de la dépense engagée pour la formation B.A.F.A. d'un agent technique en contrat d'avenir / n° 14 DE10 CM0809**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la formation des jeunes recrutés en emploi d'avenir constitue l'un des points-clés du dispositif gouvernemental destiné à assurer la professionnalisation de ces jeunes peu ou pas qualifiés.

Mme Gwénaëlle PAINEAU, agent communal recrutée en emploi d'avenir, étant amenée à intervenir sur les nouveaux temps d'accueils périscolaires, a, très récemment suivi, à l'initiative de la Communauté de Communes Aune et Loir, une formation B.A.F.A.

Aussi, et afin de remplir l'obligation de formation laissée à charge de l'employeur, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil que cette formation, d'un montant global de 240 € soit financée de la manière suivante :

- un tiers par la Communauté de Communes Aune et Loir ;
- un tiers par la Commune ;
- un tiers par l'intéressée.

De ce fait, il s'agirait de reverser la somme de 80 € à Mme PAINEAU, laquelle a dû supporter l'intégralité de la dépense inhérente à cette formation.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent la réalisation de cet emprunt, aux conditions susénoncées, à 18 voix POUR, 3 voix CONTRE (MM. ROUSSEAU, CHANTOISEAU et HANNIER) et 2 ABSTENTIONS (Mmes LAFOIS et BAREAU).

*M. CHANTOISEAU explique aux Membres du Conseil les raisons de son opposition à cette souscription d'emprunt et rappelle que le projet de rénovation de l'École de musique devait être autofinancé par le produit de la vente du Centre social et la perception des différentes subventions décrochées.*

*M. PESLERBE, en sa qualité de Président de la Commission de finances lui indique que l'autofinancement est possible, mais aurait néanmoins pour effet d'épuiser la trésorerie.*

*De plus, Monsieur le Maire précise qu'au vu des taux d'emprunts pratiqués actuellement, il serait dommage de se priver d'un peu de souplesse dans la trésorerie ce qui permet un règlement plus rapide des entreprises tributaires du marché.*

*Sceptique, M. CHANTOISEAU souhaite, toutefois, avoir communication du plan de financement précis du projet de rénovation en question.*

• **Réalisation d'un crédit-relais à taux fixe dans l'attente de la perception du Fonds de compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement / n° 14 DE03 CM0809**

Article 1 : Monsieur le Maire de la commune de MAYET est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **96 000 Euros** dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard **36 mois** après la date de mise à disposition des fonds.

Article 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **1,63 %** - Taux Fixe,

Le taux effectif global ressort à : **1,66424 %**

Les intérêts seront appelés trimestriellement (fin de trimestre civil).

Les frais de dossier d'un montant de 96 € seront déduits du déblocage de prêt.

Article 3 : Le Conseil Municipal de MAYET s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Article 4 : Le Conseil Municipal de MAYET :

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de MAYET à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place ;

- donne le cas échéant délégation à Mme POLISSET en sa qualité de 1ère Adjointe, pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent la réalisation de ce crédit-relais, aux conditions susénoncées, à l'unanimité des présents.

• **Projet de rénovation de l'École de musique**  
**Décision de prolongation du délai d'exécution / n° 14 DE04 CM0809**

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'École de musique,

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité, au vu du retard pris en raison de la défaillance de l'entreprise LE ROYER, attributaire du lot n° 13 - Carrelage, Faïence, de prolonger le délai d'exécution de ceux-ci jusqu'au 30 septembre 2014.

L'accord du Conseil est demandé.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent cette décision de prolongation du délai d'exécution à l'unanimité des présents.

*En effet, Monsieur le Maire explique que les travaux de rénovation de l'École de musique ont pris un retard d'une quinzaine de jours en raison de la défaillance de l'entreprise LE ROYER à laquelle il n'a pas été possible d'appliquer des pénalités de retard puisque cette dernière n'avait pas débuté le chantier et est, de plus, actuellement en proie à des difficultés financières. Il indique qu'il a, par conséquent, été décidé de reprendre l'analyse des offres réalisée lors de la consultation et ainsi, signer un nouveau marché avec l'entreprise LANGLAIS de Mulsanne, placée deuxième au regard des critères de pondération des offres énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence.*

• **Projet de rénovation de l'École de musique**  
**Désignation d'un coordinateur en charge de la gestion des relations entre les différents utilisateurs / n° 14 DE05 CM0809**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de désigner un coordinateur en charge de la gestion des relations entre les différents utilisateurs du site à savoir, l'école de musique intercommunale, l'harmonie municipale, les Poly'sons de Bercé et éventuellement les écoles.

À ce titre, Monsieur le Maire propose la candidature de M. Michel-Yves CANOUIL.

Le vote du Conseil est nécessaire.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent la désignation de ce coordinateur à l'unanimité des présents.

*Monsieur le Maire propose que ce coordinateur soit directement placé sous la responsabilité de Mme DUFOUR, Adjointe. De son côté, Mme BAREAU souhaite savoir si la salle, située au premier étage du bâtiment, sera disponible pour l'organisation de réunions. Monsieur le Maire lui répond que la commune dispose déjà d'un nombre suffisant de salles de réunions, mais que celle-ci sera ouverte aux activités périscolaires menées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ainsi qu'à d'autres associations mayétaises.*

• **Enfants extérieurs scolarisés en CLIS à Mayet**  
**Participation financière des communes de résidence / n° 14 DE06 CM0809**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil que, par délibération en date du 4 novembre 2013, le Conseil Municipal a instauré le principe de participation financière des communes de résidence pour les enfants extérieurs scolarisés en CLIS à Mayet.

Aussi, pour l'année scolaire 2014-2015, Monsieur le Maire pro-

*cueil d'une centaine d'élèves. À titre de comparaison, il prend l'exemple de la Commune de Vaas où le projet de quatre salles de classes, hors V.R.D., s'est élevé à 1,3 million d'euros et en profite pour préciser qu'aucune subvention n'est accordée pour ce type de projet. De plus, il indique qu'au vu de la configuration du terrain, la création d'une voie d'accès sera indispensable. Pour cela, il évoque le projet de voie du Pique-Prune annoncé depuis plusieurs années sans jamais connaître de début de réalisation. Il rappelle que ce projet permettrait de desservir les écoles Jules Ferry et Notre-Dame de Bonneval tout en augmentant la capacité des parkings aux abords de ces écoles.*

*Cela amène Mme BAREAU à attirer l'attention du Conseil sur la récurrence des plaintes du voisinage de l'école Jules Ferry au regard du trafic routier engendré par les allées et venues des parents. C'est la raison pour laquelle, elle demande à ce que la question du stationnement soit traitée prioritairement sans quoi les plaintes des riverains ne feraient qu'augmenter avec l'arrivée d'une nouvelle école sur le site déjà saturé. À cela, Monsieur le Maire répond qu'un chiffreage est actuellement en cours, mais interpelle les Membres du Conseil sur le fait que la Commune ne peut raisonnablement se priver de l'école Notre-Dame de Bonneval et n'a cependant pas les moyens financiers de construire de nouvelles classes supplémentaires pour un relogement temporaire si le transfert ne pouvait être opéré.*

*Enfin, Monsieur le Maire calcule de manière approximative, le produit issu de la vente du terrain à La Cénomane qui serait de 50 400 € pour un prix de vente de 18 €/m<sup>2</sup> et de 56 000 € si la vente était conclue au prix de 20 €/m<sup>2</sup>. Aussi, et afin de ne pas alourdir le budget de l'école Notre-Dame de Bonneval, Monsieur le Maire propose une vente au prix de 18 €/m<sup>2</sup>.*

*De son côté, Mme BAREAU souhaite revenir sur la demande formulée par l'école Bonneval quant à la possibilité d'avoir accès à la cantine Bouttevin-Boullay nécessitant un besoin supplémentaire en matière de personnel en charge de la restauration et de l'accompagnement des enfants sur le trajet école / cantine. À cela, Monsieur le Maire répond que ce point n'est pas encore à étudier puisque le projet de La Cénomane n'est pas encore totalement défini. Néanmoins, il indique que le restaurant scolaire Bouttevin-Boullay a la capacité d'accueillir les élèves de l'école Notre-Dame de Bonneval en réorganisant les services cantine.*

• **Élection des délégués au sein du Syndicat intercommunal du Bassin de l'Aune / n° 14 DE12 CM1606**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5 211-7 et L. 2 122-7,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat intercommunal du Bassin de l'Aune, au scrutin uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au 3ème tour, à bulletins secrets,

Monsieur le Maire invite les candidats aux fonctions de délégués titulaires et de délégué suppléant à se faire connaître : MM. GAUTELIER et MÉNAGER sont candidats aux fonctions de délégués titulaires, M. LECLOU est candidat à la fonction de délégué suppléant,

Les Membres du Conseil procèdent au vote à bulletins secrets,

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 23 (vingt-trois)  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23 (vingt-trois)  
Majorité absolue : 12 (douze)

Ont obtenu :

Délégués titulaires :  
- M. GAUTELIER : 23 (vingt-trois) voix  
- M. MÉNAGER : 23 (vingt-trois) voix

Délégué suppléant :  
- M. LECLOU : 23 (vingt-trois) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Délégués titulaires : MM. GAUTELIER et MÉNAGER.  
Délégué suppléant : M. LECLOU.

*Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil que la délibération n° 14\_DE08\_CM1404 prise lors du Conseil municipal du 14 avril dernier ne prévoyait que l'élection de deux délégués titulaires au sein du Syndicat intercommunal du Bassin de l'Aune, alors que les statuts dudit syndicat imposent également l'élection d'un délégué suppléant, c'est la raison pour laquelle il a, de nouveau, fallu procéder à l'élection de ces délégués.*

• **« Étude diagnostic réseaux et station d'épuration » : signature d'un avenant en plus value avec la Société S.C.E. Aménagement et Environnement / n° 14 DE13 CM1606**

Dans le cadre de la réalisation de « l'étude diagnostic réseaux et station d'épuration », Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil, le devis en plus value de la Société S.C.E. Aménagement et Environnement correspondant à l'option passage de caméra et hydrocurage sur une longueur de 3 077 m pour un montant global de 8 613.60 €H.T. selon le bordereau de prix unitaires initial.

L'accord du Conseil est nécessaire afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent la signature de cet avenant à l'unanimité des présents.

*Sur ce point, Monsieur le Maire explique que cet avenant fait suite aux premiers résultats de l'étude et des dysfonctionnements mis à jour notamment, au niveau de la Route de Sarcé et des environs de la Société ADINE. Enfin, il précise que ces passages de caméra seront réalisés au cours du mois de juillet.*

• **Office de Tourisme de la Vallée du Loir : signature d'une convention de mise à disposition d'un local équipé au sein du Centre culturel « Espace Lichtenau » / n° 14 DE14 CM1606**

Afin de permettre à l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir d'assurer des permanences estivales sur la Commune de Mayet, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de bien vouloir mettre à disposition de l'établissement public à caractère industriel et commercial, un local d'accueil équipé au sein du Centre culturel « Espace Lichtenau », à titre gracieux, par le biais d'une convention bilatérale.

L'accord du Conseil est demandé afin d'autoriser Monsieur le

Maire à signer ladite convention.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent la signature de cette convention à l'unanimité des présents.

*Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil que M. Claude DENIS a été réélu président de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Office de Tourisme de la Vallée du Loir.*

• **Signature avec ErDF d'une convention de mise à disposition concernant l'occupation d'un terrain situé à « La Basse Robinière » pour l'implantation d'un poste de transformation / n° 14 DE15 CM1606**

Dans le cadre du renforcement électrique moyenne tension sur les communes de Mayet et Écommoy par le remplacement du réseau aérien par un câble souterrain, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer, avec ErDF, une convention de mise à disposition concernant l'occupation d'un terrain d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> situé à « La Basse Robinière » cadastré Section ZN n° 16 p en vue de l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

L'accord du Conseil est demandé.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent la signature de cette convention à l'unanimité des présents.

• **Restauration scolaire Revalorisation des tarifs-repas pour l'année scolaire 2014-2015 / n° 14 DE16 CM1606**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil, la revalorisation de l'ordre de 2 % de l'ensemble des tarifs-repas pour l'année scolaire 2014-2015.

Cette revalorisation se décompose comme suit :

- Tarif enfants : 2.85 € ⇒ 2.91 €
- Tarif adultes : 5.03 € ⇒ 5.13 €
- Tarif repas occasionnels : 3.44 € ⇒ 3.51 €

Les Membres du Conseil ont à se prononcer sur cette revalorisation.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent cette revalorisation des tarifs-repas à l'unanimité des présents.

*Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil que la Commission des Affaires scolaires ne s'étant pas encore réunie afin de procéder à l'examen du projet de règlement cantine pour l'année scolaire 2014-2015, propose de reporter le vote concernant son approbation à la séance prochaine et supprime ce point inscrit à l'ordre du jour.*

*De plus, il en profite pour informer le Conseil du départ en retraite de Mme PAPILLON. A cette occasion, un pot de départ sera organisé, au sein de l'école maternelle Saint-Exupéry, lors du traditionnel pique-nique de fin d'année le 4 juillet prochain. Afin de faciliter le bon déroulement de ce pique-nique, il sollicite des adultes pour accompagner les enfants de l'école primaire Jules Ferry et Notre-Dame de Bonneval vers le site de l'école Saint-Exupéry.*

• **Modification du tableau des effectifs du Personnel communal / n° 14 DE17 CM1606**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil pour approbation, le tableau d'ouverture et de fermeture de postes concernant les effectifs communaux :

• **le tableau d'ouverture de poste des effectifs ci-dessous :**  
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE ⇒ 1 Poste

• **le tableau de fermeture de poste des effectifs ci-dessous :**  
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE ⇒ 1 Poste

Dans le même temps, Monsieur le Maire propose la révision du régime indemnitaire pour les agents concernés par ces ouvertures et fermetures de postes.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent cette modification du tableau du personnel à l'unanimité des présents.

*Monsieur le Maire précise aux Membres du Conseil que la fermeture de poste concerne Mme PAPILLON et que l'ouverture de poste concerne M. ZOUGGAR, remplaçant de cette dernière.*

• **Révisions de loyers / n° 14 DE18 CM1606**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant à échéance, à savoir :

• **À compter du 1er février 2014 :**  
Diminution du loyer de 1,02 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 2ème trim. 13)  
- LE PRÉVOST : soit un loyer de 97,13 € par mois  
Diminution du loyer de 1,02 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 3ème trim. 13)  
- CUMA DU GRAND BOIS : soit un loyer de 252,70 € par mois

• **À compter du 25 mars 2014 :**  
Augmentation du loyer de 0,70 % (Calcul sur la base de l'Indice des loyers 4ème trim. 13)  
- GUIMONEAU / LOISEAU : soit un loyer de 275,39 € par mois

• **À compter du 1er juin 2014 :**  
Diminution du loyer de 1,02 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 4ème trim. 13)  
- LA SAFO : soit un loyer de 173,78 € par mois

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent ces révisions de loyers à l'unanimité des présents.

• **Médiathèque : sorties d'inventaire / n° 14 DE19 CM1606**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil, pour approbation, la liste des livres, périodiques, CD-Rom et phonogrammes devant sortir de l'inventaire de la Médiathèque afin que ceux-ci soient donnés à diverses associations ou détruits.

Ainsi, au cours de l'année 2013, 517 livres, 267 périodiques, 88 CD-Rom et 1 phonogramme ont été supprimés. Voici le détail de ces éliminations :

Livres : 517  
- Albums : 192  
- Romans : 319  
- Documentaires : 6

- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 23

La répartition des sièges entre les listes sera opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le siège sera attribué au candidat dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

(1) INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus
LECLOU Frédérique	18
HANNIER Christophe	5

**4.2. Proclamation des élus**

Le maire (ou son remplaçant) a proclamé élu conseiller communal, le candidat, tête de liste, dont la liste a obtenu le plus de suffrages au regard de l'article L. 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales.

**5. Observations et réclamations**

Néant.

**6. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le huit septembre deux mille quatorze, à 20 heures, 30 minutes, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), Le secrétaire,  
Les deux conseillers municipaux les plus âgés, Les deux conseillers municipaux les plus jeunes,

<sup>2</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>3</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au préfet ou au haut-commissaire.

• **Réalisation d'un emprunt à taux fixe et échéance constante auprès du Crédit Mutuel destiné au financement de véhicules pour les Services techniques municipaux / n° 14 DE01 CM0809**

Article 1 : Monsieur le Maire de la commune de MAYET est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **65 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **5 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Article 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 1,62 % - Taux Fixe, en mode d'amortissement progressif du capital.

Le taux effectif global ressort à : **1,65877 %**  
Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à **3 389,98 Euros**.  
Les frais de dossier d'un montant de 65 € seront déduits du déblocage de prêt.

Article 3 : Le Conseil Municipal de MAYET s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Article 4 : Le Conseil Municipal de MAYET :

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de MAYET à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place ;
- donne le cas échéant délégation à Mme POLISSET en sa qualité de 1ère Adjointe, pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Approuvent la réalisation de cet emprunt, aux conditions sus-noncées, à l'unanimité des présents.

• **Réalisation d'un emprunt à taux fixe et échéance constante auprès du Crédit Mutuel destiné au financement des travaux de rénovation de l'École de musique / n° 14 DE02 CM0809**

Article 1 : Monsieur le Maire de la commune de MAYET est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **150 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.  
Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Article 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **2,01 %** - Taux Fixe, en mode d'amortissement progressif du capital.  
Le taux effectif global ressort à : **2,03028 %**  
Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à 4 148,87 Euros.  
Les frais de dossier d'un montant de 150 € seront déduits du déblocage de prêt.

Article 3 : Le Conseil Municipal de MAYET s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Article 4 : Le Conseil Municipal de MAYET :

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de MAYET à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place ;
- donne le cas échéant délégation à Mme POLISSET en sa qualité de 1ère Adjointe, pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.



- un comité de pilotage ;
  - un comité technique ;
  - six groupes de travail mixtes pour lesquels deux élus de Mayet doivent être désignés.
- MM. MÉNAGER et CHANTOISEAU se proposent d'intégrer un groupe de travail.

Mme BAREAU souhaite revenir sur le budget consacré aux écoles et s'étonne que le budget de fonctionnement soit en baisse alors même que l'investissement est à zéro. Elle explique que les parents d'élèves se plaignent de la diminution du budget consacré notamment à l'acquisition de matériel informatique. Monsieur le Maire lui indique que ces choix ont été opérés en prenant en considération les investissements réalisés pour la construction du nouveau préau de l'école primaire Jules Ferry et des incertitudes budgétaires relatives à la mise en place de la réforme gouvernementale des rythmes scolaires. De plus, il souligne que cette restriction budgétaire touche indifféremment les deux écoles. Enfin, il rappelle que, contrairement aux autres communes de l'intercommunalité, l'aménagement des rythmes scolaires n'a pas fait l'objet d'une budgétisation sur Mayet, alors qu'il semblerait que la dépense, pour la commune, soit estimée à 100 € par élève tandis que l'aide financière de l'État se limite à 50 € par élève.

Mme BAREAU souhaite savoir ce qui a motivé ces coupes budgétaires. Monsieur le Maire lui répond qu'un effort sur le budget de fonctionnement a été demandé aux écoles afin d'équilibrer les dépenses engagées en investissement pour la construction du préau. Toutefois, Mme BAREAU désireait avoir connaissance des modalités de calcul des baisses forfaitaires pratiquées.

De son côté, M. CHANTOISEAU souhaite revenir sur la Commission bulletin municipal et sur le droit d'expression des élus de l'Opposition sur le site Internet, la lettre d'info mensuelle et le bulletin municipal, sollicité lors de la dernière réunion de conseil municipal. Ce dernier se dit déçu de ce qu'il estime être une « censure » et demande un vote à bulletins secrets sur ce droit d'expression censé informer la population mayétaise des choix et positions de l'Opposition sur les décisions municipales. Les Membres du Conseil sont d'accord pour un vote à bulletins secrets sur ce thème jusqu'à ce que Mme POUPARD intervienne pour demander le report de ce vote en raison de l'absence de Mme DUFOUR, présidente de ladite commission. Les Membres du Conseil sont favorables à ce report et M. CHANTOISEAU insiste pour qu'il soit procédé à ce vote en séance publique. Par conséquent, il est décidé de reporter le vote au prochain conseil municipal.

Mme BAREAU souhaite retirer sa candidature de la Commission culturelle - communication, alors que, de son côté, Mme BOUCHARD exprime le souhait d'intégrer la Commission loisirs - camping - tourisme.

Pour terminer, Mme BAREAU signale que les places de stationnement près du feu tricolore de la rue Bouttevin-Boullay sont dangereuses car cela gêne la visibilité.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 20**



## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

**Le huit septembre deux mille quatorze à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BEAUDOUIN.**

**Présents :** M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIÈRE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. GAUTELIER, M. PESLERBE, M. NOURRI, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme LECLOU, Mme GOTEFROY, Mme TAILLECOURT, M. PAPIN, M. MÉNAGER, Mme BOUCHARD, M. SENAILLE, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, M. HANNIER, Mme BAREAU

**Absents excusés et représentés :** Mme POUPARD donne pouvoir à M. BEAUDOUIN, M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. CHANTOISEAU

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR

#### OBSERVATIONS CONCERNANT LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014 :

- M. CHANTOISEAU réitère sa demande concernant les délais de transmission des comptes-rendus de conseil et rappelle qu'il souhaiterait une diffusion sous un délai de 10 jours. Monsieur le Maire et M. THOURAULT, Directeur général des services, lui rappellent qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des Membres du Conseil municipal au mois de mai dernier les informant des motifs justifiant le délai de réalisation de 3 à 4 semaines, en moyenne.

*Avant de débiter l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à apporter quelques précisions aux Membres du Conseil.*

*Dans un premier temps, il indique qu'en raison d'un certain nombre d'éléments qui seront portés à la connaissance du Conseil lors de l'examen précis de ce point inscrit à l'ordre du jour, il faudra procéder à l'élection d'un conseiller communautaire supplémentaire. Pour cela, il explique qu'il conviendra de proposer une liste de 3 noms comprenant une tête de liste et deux candidats dits « surnuméraires ». Suite à ce scrutin, une nouvelle élection sera organisée, début octobre, au sein du Conseil communautaire Aune et Loir.*

*Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire tient à informer les Membres du Conseil de la suppression du Canton de Mayet au profit du Canton élargi du Lude.*

*Enfin, il indique qu'il proposera, en fin de séance, de prendre une délibération de principe afin de s'opposer au projet de fermeture de la Brigade de Gendarmerie de Mayet.*

DÉPARTEMENT	COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS
SARTHE	COMMUNE :
ARRONDISSEMENT	MAYET
LA FLÈCHE	<b>PROCÈS-VERBAL</b>
Effectif légal du conseil municipal	<b>DE L'ÉLECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉMENTAIRE</b>
23	
Nombre de conseillers en exercice	
23	
Nombre de conseiller communautaire supplémentaire à élire	

L'an deux mille quatorze, le huit du mois de septembre à vingt heures zéro minute, en application des articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 b) du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Mayet.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants 1 :

BEAUDOUIN Jean-Paul	POLISSET Ghislaine	CHAPPELLIÈRE Jean-François
DUFOUR Martine	HUBERT Yves	GAUTELIER Jean-Claude
PESLERBE Claude	NOURRI Christophe	GIRAUDON Sophie
PERREUX Frédéric	LECLOU Frédérique	GOTEFROY Virginie
TAILLECOURT Fabienne	PAPIN Vincent	MÉNAGER Julien
BOUCHARD Gabrielle	SENAILLE Michel	LAFOIS Jacqueline
CHANTOISEAU Thierry	HANNIER Christophe	BAREAU Delphine

Absents : POUPARD Mireille excusée et pouvoir à BEAUDOUIN Jean-Paul / ROUSSEAU Daniel excusé et pouvoir à CHANTOISEAU Thierry.

#### 1. Mise en place du bureau électoral

M. BEAUDOUIN Jean-Paul, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

Mme DUFOUR Martine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite proposé de constituer un bureau électoral, présidé par le maire ou son remplaçant et comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM, GAUTELIER Jean-Claude, SENAILLE Michel, BOUCHARD Gabrielle, MÉNAGER Julien.